

MUNICIPALITÉ

REVUE TRIMESTRIELLE DES MUNICIPALITÉS

AVRIL - MAI 1996

Famille et municipalité



L'ère des
changements

ÉVALUATION FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Exercice financier 1998



Sur disquette

Cette publication est également offerte en version informatisée, sur disquette utilisable avec les logiciels dBASE (III ou IV) ou FoxPro et certains chiffriers électroniques, dont Excel et Lotus. Le logiciel approprié est nécessaire.

Cette version informatisée est un outil idéal pour quiconque désire effectuer des tris ou des regroupements d'informations convenant à ses propres besoins.

Licences de sites disponibles

Cette publication contient de nombreux renseignements sur les rôles d'évaluation utilisés par les municipalités locales du Québec, aux fins de l'exercice financier 1998.

En plus d'exposer certaines notions de base concernant l'évaluation foncière municipale, elle présente diverses informations utiles aux analyses et comparaisons. Ainsi, pour chaque municipalité locale, on y trouve : l'année du cycle triennal, le nombre de ventes immobilières en 1996, la proportion médiane et le facteur comparatif, l'écart type relatif à la médiane, l'évaluation foncière uniformisée totale et selon l'utilisation des immeubles, l'assiette de valeur foncière pouvant être assujettie à la taxe ou à la surtaxe sur les immeubles non résidentiels.

Divers renseignements relatifs à l'évaluation foncière sont également compilés par MRC ou communauté urbaine et regroupés par région administrative.

On y trouve enfin des statistiques sur l'évaluation foncière per capita et sur la valeur des résidences unifamiliales et des condominiums résidentiels pour les 200 municipalités les plus peuplées et sur les rôles de valeur locative en vigueur en 1998.

Évaluation foncière des municipalités du Québec
Exercice financier 1998
Ministère des Affaires municipales

| | |
|--|-------------------------------------|
| Volume 1998, 240 pages 2-551-17962-9 | Disquette 2-551-17965-3 55 \$ |
|--|-------------------------------------|

32,95 \$

Vente et information :

Internet: <http://doc.gouv.qc.ca>

Chez votre libraire habituel

Télécopieur : (418) 643-6177
1 800 561-3479

Commande postale:

Les Publications du Québec
C.P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Téléphone : (418) 643-5150

1 800 463-2100



Québec

Important : Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de «Les Publications du Québec».

A7-104-4/03

Billet

La famille, creuset de la société

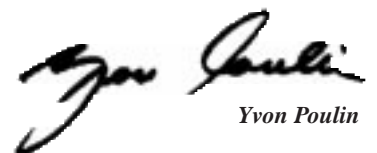
« Nous ne devons pas oublier [...] que la finalité de la relance de l'économie, c'est de nous assurer que nos enfants pourront vivre dans une société plus juste, qui leur aura donné toutes les chances de réussite ». C'est en ces termes que le premier ministre du Québec s'adressait aux participants du Sommet économique sur l'emploi de l'automne 1996.

Bien que la majorité des familles québécoises soient encore aujourd'hui constituées de deux parents et de leurs enfants (biparentalité), celle-ci a beaucoup évolué depuis que nos ancêtres dormaient à la demi-douzaine dans la même pièce et où chaque famille constituait une société en soi, vivant en autarcie. Dans le jargon sociologique, cette famille-là était dite « nucléaire ». Aujourd'hui, elle est aussi dite « éclatée », « reconstituée » ou « recomposée ».

Mais quelle que soit sa « topographie », la famille reste le lieu des premiers apprentissages et celui des premières solidarités. Aujourd'hui comme hier, la famille est le lieu de socialisation par excellence et le creuset des sociétés. À cet égard, aucun pouvoir politique ne peut esquiver ses responsabilités vis-à-vis des familles, le pouvoir municipal y compris.

À l'intérieur des compétences qui sont les siennes, une municipalité qui « pense et agit famille » est à l'écoute des besoins des familles. Elle en tient compte dans ses priorités, dans la façon dont elle dispense ses services ou élabore ses règlements. Et ses possibilités d'intervention ne manquent pas. Mentionnons, à titre d'exemple, l'urbanisme, l'habitation, la sécurité, le loisir et la culture, les services de garde, le soutien aux organismes communautaires et familiaux.

Si la décision d'avoir un enfant reste un choix individuel, nous avons un rôle collectif à jouer pour l'amener à l'âge adulte et lui permettre d'apporter sa pierre à l'édification de la société.


Yvon Poulin

MUNICIPALITÉ

Direction des communications

20 rue Pierre-Olivier-Chauveau
RC, aile Cook
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : (418) 691-2019
Télécopieur : (418) 643-7385

Directeur de publication :

Yvon Poulin
yvon.poulin@mam.gouv.qc.ca

Comité de lecture :

Adriana Estable
Claude Michaud
Jocelyne Montminy
Marianne Trottier

Secrétariat :

Pascale Normand
Gina Ratté

Conseillère linguistique :

Arlette Fortin

Conseiller juridique :

Direction des affaires juridiques

Abonnement :

Réjean Leroux
(418) 691-2015
rejean.leroux@mam.gouv.qc.ca

Couverture :

Bleu Outremer

Composition, montage, photogravure intérieure :

Composition Orléans inc.

Photogravure des couvertures :

Composition Orléans inc.

Impression :

Imprimerie Québécois

Distribution :

Postenick (Québec) inc.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

ISSN : 0713-4800

MUNICIPALITÉ est publié 6 fois par année par le ministère des Affaires municipales du Québec.

La reproduction partielle ou totale est autorisée à la condition d'en mentionner la source.

Afin d'alléger les textes de cette publication, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.

Les articles n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement l'opinion du Ministère. Courrier de 2^e classe

Société canadienne des postes – Envois de publications canadiennes – numéro de convention 549517

Les articles de MUNICIPALITÉ sont indexés dans REPÈRE

Les articles de MUNICIPALITÉ sont indexés dans REPÈRE

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Ministre :

Rémy Trudel

Sous-ministre :

Georges Felli

Directeur des communications :

Philippe Gagnon

SOMMAIRE

Les Prix de la famille 1997

UN MERCI À CEUX QUI PENSENT FAMILLE



Pour dire « merci », la Fédération des unions de familles créait, il y a 17 ans, les Prix de la famille. Nous présentons les réalisations du monde municipal qui ont particulièrement impressionné le jury en 1997.

par Danielle Stanton

4

À la MRC de Coaticook

UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

par Guy Charland

7

L'urbanisme à Hull

LA FAMILLE AU PREMIER PLAN



Adopté en 1990, le plan d'urbanisme de la Ville de Hull innovait en incluant dans ses priorités la famille et ses besoins. Qu'en est-il huit ans après ?

par Lucie Bureau

8

Les municipalités québécoises dans le Web

UNE PRÉSENCE QUI S'AFFIRME PEU À PEU

Les municipalités du Québec ont tardé à se doter de sites Web. Il y a à cela plusieurs raisons. La plus importante est sans doute le taux de pénétration d'Internet, plus faible au Québec que partout en Amérique du Nord. Mais ce taux ne cesse



de progresser. Il nous a paru intéressant de voir comment les municipalités du Québec avaient investi l'Internet jusqu'à maintenant.

par Paul Lewis et Frédéric Dufault

11

À la MRC de Champlain

UN SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT PERFORMANT

Quel bilan pouvons-nous faire de la formule de regroupement des achats mise en place à la MRC de Champlain en 1991 ?

par Sylvie Cossette

14

INDEX 1997

MILIEU MUNICIPAL ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

par Luc Beaudin

20

En Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent

ÉTUDES DU PAYSAGE

par Claude Michaud

22

Le Service général d'inspection

LES SPÉCIALISTES DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE VOTRE CORPS POLICIER

par Christian Therrien

24

POUR UN AMÉNAGEMENT RÉUSSI DES RUES ET DES ESPACES PUBLICS



par François Varin

26

DROIT

LE PROJET DE LOI 175 ET L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

par M^e François Bélanger

29

MERCI À CEUX QUI PENSENT FAMILLE

Par
Danielle Stanton, pigiste

Mais pour réussir à faire d'un enfant un adulte équilibré, heureux, les pères et les mères ont besoin d'être reconnus pleinement dans leur rôle de parents, et la famille a besoin du soutien de la société. Plusieurs municipalités du Québec ont compris le message. Pour leur dire merci, la Fédération des unions des familles créait il y a 17 ans les Prix de la famille. Nous vous présentons ici les réalisations qui ont particulièrement impressionné le jury en 1997.

Une grande fête gratuite pour profiter de l'hiver en famille : le Bal des neiges a mérité à la Ville de Hull le Prix de la famille, catégorie « Municipalité de plus de 25 000 habitants ». Depuis 17 ans, Hull organise ces réjouissances hivernales, histoire de favoriser l'échange parent-enfant par le truchement d'une participation commune à mille activités. Pour les organisateurs, il était essentiel que toutes les familles se sentent acceptées. Nucléaires, monoparentales, recomposées, l'esprit du Bal des neiges les inclut toutes. Le leitmotiv de l'organisation : penser famille. On a, par exemple, aménagé sur le site des espaces où les parents peuvent langer ou allaiter leurs bébés. Le Bal des Neiges attire chaque année quelque 130 000 visiteurs et entraîne des retombées économiques de plus de vingt millions de dollars. Mais pour la Ville, les retombées sociales sont tout aussi précieuses : en jouant la corde « famille », le Bal contribue au renforcement du sentiment d'appartenance et au resserrement du tissu humain de la municipalité de Hull.

« Il fallait une foi inébranlable en la valeur « famille » pour risquer le projet

d'ouvrir une maison pour enfants », rappellent les responsables de la Maison Enfantaïsie. Pari gagné : la Maison Enfantaïsie de Sainte-Anne-des-Monts, en Gaspésie, est la lauréate du Prix de la famille, catégorie « Famille, personne ou organisme ». La Maison reçoit chaque semaine près d'une centaine d'enfants de six à douze ans. Des enfants de familles démunies, souvent monoparentales. Enfantaïsie ouvre ses portes pour aider les petits qui ont des difficultés d'apprentissage à faire leurs devoirs, pour rencontrer des jeunes du premier cycle du secondaire qui ont des problèmes d'adaptation sociale. Parfois aussi, pour accueillir les enfants durant un « 24 heures », du vendredi au samedi soir. L'objectif premier ? Transmettre à ces enfants le matériau de base d'une vie réussie : une bonne estime de soi et donner un répit à des parents souvent à bout de souffle. Des communautés religieuses, des organismes communautaires et beaucoup d'entraide locale assurent le roulement de la Maison. Cette solidarité du milieu a touché le jury, qui n'hésite pas à affirmer que « la multiplication d'une telle ressource dans plusieurs municipalités du Québec pourrait grandement aider à préparer les enfants d'aujourd'hui à devenir les parents responsables de demain. »

d'hui à devenir les parents responsables de demain. »

Permettre aux parents et aux futurs parents de créer des liens avec les différents organismes familiaux qui existent, voilà l'objectif du Salon maternité, paternité et des enfants de Québec, et voilà ce qui a valu à l'entreprise Promotion Saro, qui a fondé le Salon en 1993, le Prix de la famille, catégorie « Reconnaissance aux PME ». On évalue que plus de 30 000 visiteurs passent chaque année au Salon. Sur place, ces derniers peuvent notamment entrer en contact avec des dizaines d'organismes communautaires – invités gratuitement –, organismes qui, faute de moyens, souffrent d'un manque de visibilité et sont donc méconnus. Le jury a tout spécialement apprécié cette mise en contact des parents avec des ressources qui, un jour, se révéleront peut-être précieuses pour les épauler dans leur rôle parental. Il a aussi salué « l'effet direct de l'événement sur la valorisation de la famille et sur la reconnaissance publique du rôle de mère et de père. »

Concilier le travail et la famille est devenu pour les parents un exercice de haute voltige. On ne se surprendra pas que



les responsables des Prix de la famille aient décidé d'honorer pour une troisième année consécutive une garderie en milieu de travail. En 1997, la garderie Les minis de Loto-Québec a raflé les honneurs, catégorie « Reconnaissance aux grandes entreprises ». Au début des années 1990, Loto-Québec dégageait des parents de leur temps de travail et désignait une employée des ressources humaines pour piloter un projet d'implantation de garderie. Ainsi est née Les minis. Non seulement les employés peuvent y amener leurs enfants, mais leurs petits-enfants sont eux aussi les bienvenus. La garderie accueille également, à l'occasion, des petits du quartier. Les retombées ? Des hommes et des femmes qui travaillent l'esprit en paix parce que leur enfant est tout près, des mères qui peuvent revenir au travail tout en continuant à allaiter grâce à la pouponnière sur place. En un mot, la garderie Les minis a le grand avantage d'éviter aux parents la rupture pure et dure entre leur travail et leur univers familial.

Enfin, les Prix Gaston-Gauthier¹, catégorie « Grand réseau de télévision » et « Réseau de télévision communautaire » ont été respectivement décernés à l'émission *Virginie*, produite et diffusée par Radio-Canada, et à l'émission *Au cœur de nos familles*, diffusée et coproduite par Cogéco Câble et la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord. Le jury a prisé le réalisme de l'épisode de *Virginie* soumis ; on y voyait s'y côtoyer toutes les formes de familles actuelles. Autre qualité appréciée, l'entraide entre générations faisait explicitement partie du scénario. Dans la série *Au cœur de nos familles*, le jury a aimé la façon concrète de présenter la vie de famille, intercalée de commentaires pertinents de spécialistes. « C'est une série accessible où les parents et les futurs parents aussi bien que les intervenants peuvent trouver leur compte. »

L'édition 1997 des Prix de la famille ne manque pas de pistes stimulantes pour toutes les municipalités qui veulent répondre aux vrais besoins des familles de maintenant, pour faire des familles des « citoyennes » à part entière. **M**

1. Les prix Gaston-Gauthier décernés par la Fédération des unions de familles sont destinés à sensibiliser les responsables des émissions télévisuelles et les télédifuseurs à l'impact de leur production sur la qualité de vie des familles.

La famille québécoise, fiche signalétique

« Les parents actuels ont en moyenne 1,5 enfant, 2,5 téléviseurs et 1,8 automobile. Le jour n'est peut-être pas loin où l'on pourra lire dans les médias que les enfants ont 3,1 parents et 5,3 grands-parents. La famille, c'est l'inflation des chiffres ! »¹ Qui dit famille aujourd'hui dit... quoi au juste ? Hier une et univoque, voici la famille devenue plurielle et polymorphe. La cerner statistiquement n'est pas une mince affaire. Tentons tout de même l'exercice.

D'abord, combien le Québec compte-t-il de familles² ? Quelque 1 286 000 sont actuellement réparties sur le territoire. Y grandissent 1,6 million d'enfants. Moins du tiers (27 %) d'entre eux vivent dans une famille de trois enfants ou plus. La grande majorité des familles (85 %) ne compte qu'un ou deux enfants. En 1996, le Québec enregistrait près de 85 600 naissances, comparativement à 97 348 en 1991. On s'en doutait, les statistiques confirment : la taille de la famille québécoise rétrécit sans cesse. Par ailleurs, environ un couple québécois sur cinq vit en union libre. Retenons aussi qu'entre 1991 et 1996, le nombre total de familles formées de parents vivant en union libre a augmenté de 59 % (quelque 209 000 familles actuellement). En fait, c'est aujourd'hui près d'un petit Québécois sur deux qui naît de parents vivant en union libre.

Comment se vit la famille ? En formules multiples. Si 80 % des familles comptent deux parents, ces familles biparentales ne sont pas pour autant toutes « intactes ». Font aussi partie du nombre, les quelque 10 % de familles recomposées que l'on recense au Québec. Par ailleurs, 20 % des familles actuelles sont monoparentales, une proportion en hausse constante depuis les 30 dernières années. Dans l'Île de Montréal, près d'une famille sur trois (30 %) est monoparentale. À la tête de ces familles, on retrouve une femme, huit fois sur dix. Cependant, la proportion des pères monoparentaux augmente lentement.

Près des deux tiers des mères dont le plus jeune enfant a moins de trois ans travaillent. Dans 70 % des familles biparentales qui ont de jeunes enfants, les deux conjoints travaillent. Ce qui ne veut pas dire que les familles québécoises roulent carrosse. Revenu familial moyen : 50 000 \$. Quelque 23 % des familles ont un revenu qui n'atteint pas 25 000 \$ par an, ce qui les place en situation très précaire. Et, si on limite l'analyse aux familles monoparentales, on constate que 60 % des enfants qui y vivent sont pauvres, voire très pauvres. Cela dit, comme la majorité des familles québécoises sont biparentales, c'est dans ce modèle de famille que se retrouvent, en nombre absolu, la majorité des enfants pauvres.

L'État a récemment revu ses priorités en matière familiale. Résultat : de nouvelles dispositions sont venues bonifier la *Politique familiale du Québec*. Elles s'articulent autour de trois grandes mesures : une réforme du soutien financier par l'instauration d'une allocation unifiée destinée à couvrir tous les besoins des enfants de familles à faible revenu ; le développement de services éducatifs et de garde à la petite enfance ; la mise en place d'un régime d'assurance parentale pour remplacer adéquatement le revenu pendant les congés de maternité et les congés parentaux. Trois avenues, pour atteindre trois buts : assurer l'équité, faciliter la conciliation travail-famille, favoriser le développement des enfants et l'égalité des chances.

La priorité de l'État est claire : « Mettre l'accent sur l'appui aux familles au moment où les besoins sont les plus criants, c'est-à-dire lorsque les enfants sont jeunes, que les revenus familiaux sont les plus faibles et les besoins financiers les plus importants. »

1. Anctil, Hervé, *La vie format familial*, Éditions du Méridien, 1994, page 16.

2. On entend par famille un adulte vivant avec au moins un enfant.

À la MRC de Coaticook

UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

Par

Guy Charland, directeur général
MRC de Coaticook

En 1994, dans le cadre de l'Année internationale de la famille, la MRC de Coaticook et les municipalités locales se donnaient une politique de la famille commune, flexible et respectueuse de la capacité d'accueil de chacune.

La politique régionale vise à reconnaître, encourager et valoriser les familles par une série d'actions concrètes et cohérentes. En ce sens, l'action municipale procède d'une vision élargie de la famille, définie dans quelques idées maîtresses.

Par exemple, la famille est l'unité fondamentale de la société. La diversité des familles est une réalité importante et les interventions doivent être adaptées et répondre prioritairement aux besoins des divers types de familles. Les parents sont les premiers responsables du développement et du bien-être de leurs enfants, mais la municipalité comme les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, etc. reconnaît aussi sa responsabilité. La famille apporte une contribution indispensable au développement économique, social et culturel de la municipalité. Les municipalités doivent répondre prioritairement aux familles ayant les besoins les plus grands et privilégier les approches préventives.

À partir de ces grands principes directeurs, la politique fixe neuf priorités d'action aux municipalités :

- fournir un cadre de référence à toute intervention municipale ayant un impact sur la vie des familles ;
- établir des liens entre la famille et les services municipaux ;
- assurer la cohérence des interventions à l'égard des familles ;
- stimuler l'engagement du milieu à l'égard des familles dans un esprit de concertation et de partenariat ;
- soutenir les organismes œuvrant auprès des familles ;

- intégrer à la structure de décision l'engagement de la municipalité à l'égard de la famille ;
- faire participer la famille et les intervenants du milieu dans le choix des actions à apporter aux besoins exprimés ;
- administrer en tenant compte de la réalité et des besoins des familles.

Dans la MRC de Coaticook, les municipalités établissent leurs propres actions dans le cadre d'un plan d'action local en conformité avec la politique régionale. Elles pourvoient à la mise en œuvre de leur plan, ce qui leur laisse pleine et entière autonomie dans le choix des actions en faveur des familles. Cette façon de faire a permis d'éviter une multiplication de politiques plus ou moins similaires pour faire place à une seule politique. D'autre part, les municipalités reconnaissent que la MRC, tout en s'activant à la concertation municipale, a autorité pour agir à titre d'intervenante de premier plan auprès des organismes régionaux et provinciaux. Dans les faits, cette dernière oriente ses efforts sur de la concertation du milieu régional pour « *penser et agir famille* ». La MRC doit donc se doter de son propre plan d'action et l'actualiser annuellement. Il en est de même pour toute municipalité liée à la politique.

Les champs d'intervention auxquels fait référence la politique s'inscrivent dans les pouvoirs des municipalités en cette matière. Depuis 1996, la MRC s'est dotée d'un *Guide sur les champs d'intervention municipale et les actions en*

faveur de la famille ainsi que de sa version abrégée.

La MRC doit s'assurer que les municipalités désignent un responsable des questions familiales parmi les conseiller municipaux. Elle procède de même au sein de son conseil. Le maire ainsi désigné agit à titre de président du comité d'orientation qui regroupe 13 municipalités et la MRC. Tout en faisant la promotion de la politique, le comité, soutenu par l'administration générale de la MRC, doit traiter de son actualisation. En 1998, le comité devra plus particulièrement pourvoir à l'intégration du concept qualité-famille dans les interventions municipales, à savoir vérifier si une initiative municipale est susceptible d'avoir un impact positif sur les familles.

En sus de la concertation municipale qui en est le préalable, la politique permet un rapprochement très étroit entre les familles, les partenaires locaux et régionaux et les élus municipaux du territoire de la MRC puisque « penser et agir famille » suppose, à maints égards, de considérer les familles comme des partenaires valables au moment de prendre des décisions au conseil municipal.



L'urbanisme à Hull

LA FAMILLE AU



PREMIER PLAN

Par
Lucie Bureau, chargée de planification
Service d'urbanisme, Ville de Hull

**Adopté en 1990, le plan d'urbanisme de la Ville de Hull
innovait en incluant parmi ses priorités la famille et ses besoins.
Qu'en est-il huit ans après ?**

À la fin des années 80, la Ville de Hull entreprenait la révision de son plan d'urbanisme qui datait d'une dizaine d'années. À la lumière des données de 1986 de Statistique Canada, on a constaté que les tendances démographiques et sociales observées depuis les années 70 se maintenaient. La population hulloise continuait à vieillir plus rapidement que celle des villes voisines, c'est-à-dire que l'âge moyen des habitants y était plus élevé et que la pyramide d'âge était plus vieille. Les familles étaient moins nombreuses et comptaient moins d'enfants. Leurs revenus étaient, en moyenne, plus faibles que ceux des villes voisines. Bref, on faisait à Hull les mêmes constats que dans les autres grandes villes-centres du Québec, voire d'Amérique du Nord.

Ces tendances sociales, jumelées à d'autres variables telles que la présence d'un stock de logements vieillissants, la subdivision de nombreux logements en logements plus petits, un coût plus élevé pour se loger à Hull que dans les autres villes de l'Outaouais urbain, constituaient une réalité fort préoccupante pour la Ville. En effet, plusieurs quartiers de la Ville disposaient d'un grand nombre d'équipements pour répondre aux besoins des familles : écoles, terrains de jeux, activités de loisirs, commerces de dépannage, etc. Pourtant, ces mêmes quartiers comptaient de moins en moins de gens pour en profiter. Cette tendance, observée à Hull comme dans les villes voisines, vers la désertion par les familles des quartiers les mieux équipés pour des nouveaux quartiers n'ayant pas tous les services, posait un véritable dilemme à la municipalité. Parallèlement, le renversement de la pyramide d'âge donnait un pouvoir de représentativité de plus en plus important aux personnes âgées qui revendiquaient des équipements et des services adaptés à leur besoins.

Devait-on se résoudre aux tendances de la démographie ou plutôt tenter de ramener des familles pour utiliser les équipements et services en place ? Voilà essentiellement l'objet du débat qui s'est tenu au moment d'élaborer le plan d'urbanisme de la Ville. Comme les jeunes adultes, les personnes seules et les personnes âgées

étaient déjà bien représentées, on convint de faire des efforts particuliers pour garder les familles à Hull et pour en attirer d'autres. Voilà pourquoi Hull a choisi, à ce moment, de faire de la famille une priorité dans sa planification.

Développer des milieux de vie axés sur la famille

Le plan d'urbanisme, instrument de planification par excellence, comprend des orientations en matière de transport, d'habitation, d'environnement, de patrimoine et de développement économique et touristique. En plus de ces thèmes largement répandus dans les plans d'urbanisme au Québec, Hull a choisi de développer des milieux de vie axés sur la famille.

Pour ce faire, deux objectifs ont été établis : promouvoir le développement résidentiel et s'assurer que tous les équipements (communautaires et autres) répondent aux besoins de la famille. Pour les mettre en œuvre, plusieurs moyens sont prévus au plan. Certains de ces moyens ont entraîné des modifications au règlement de zonage afin de mieux adapter les milieux de vie aux besoins des familles. Voici les plus significatifs.

Dans plusieurs secteurs de la Ville, il était possible de subdiviser les habitations unifamiliales en deux ou trois logements, retirant ainsi du marché des logements de grandeur convenable pour des familles et ce, dans les quartiers les mieux pourvus en équipements. Des modifications ont limité ce type de transformation à des secteurs restreints à l'intérieur des quartiers. Les nouveaux quartiers de la Ville se développent en incluant une diversité de logements pour répondre aux besoins de tous les types de famille : maisons unifamiliales, jumelées, en rangée de même que des habitations de deux ou de trois logements. En outre, on a autorisé les garderies dans tous les quartiers de la ville, le long des rues collectrices. De façon à permettre à une famille étendue de pouvoir y habiter, la définition d'un logement a été élargie. Ainsi, même s'il compte deux cuisines, un logement n'est pas nécessairement considéré comme un duplex.

Divers programmes d'aide à la construction et à la rénovation d'habitations ont aussi été mis sur pied. Un programme de crédit de taxes permet la rénovation et la construction neuve dans le quartier le plus vieux de la Ville. Le programme de revitalisation des vieux quartiers permet d'accorder des subventions dans certains quartiers. Ce programme n'autorise pas la subdivision des logements et encourage, par sa formule de subvention, la construction et la rénovation de grands logements.

Le plan d'urbanisme a aussi établi des approches moins traditionnelles pour atteindre les objectifs visés. En voici quelques exemples. La politique familiale *Ma famille a trouvé une ville*¹ s'inspire directement du plan d'urbanisme. Les services des loisirs, des arts et de la culture contribuent à l'amélioration des services par la politique de tarification familiale pour une grande quantité d'activités et par celle des horaires préférentiels pour les familles. Les familles immigrantes peuvent compter, à l'hôtel de ville, sur les services permanents d'une personne ressource qui leur apporte une assistance dans toutes sortes de domaines. Les postes de police communautaire contribuent aussi à rendre le milieu de vie plus sécuritaire pour les familles et pour toute la population. Un groupe de travail sur la sécurité des femmes en milieu urbain a permis de déterminer des moyens pour améliorer la qualité du milieu et surtout a permis d'inscrire la sécurité parmi les nombreux critères à considérer au moment de concevoir des projets.

La Ville établit aussi des partenariats dans des domaines qui influencent la qualité des milieux de vie pour ses familles. C'est pourquoi elle participe avec la commission scolaire et le milieu scolaire à la réalisation de programmes éducatifs en prévention incendie ou portant sur l'histoire de la Ville, par exemple. La planification d'une nouvelle école dotée d'espaces communautaires va permettre à tout un quartier et à ses familles d'utiliser plus rationnellement les équipements. La représentation de la Ville au comité « Hull, ville en santé » lui permet de demeurer vigilante sur l'ensemble des questions de qualité de vie.

Et huit ans après ?

Au moment de la révision de ce plan d'urbanisme, quel bilan peut-on faire des actions posées jusqu'ici ? Plusieurs indicateurs nous permettent de constater que ces efforts ont porté fruits. La qualité générale de plusieurs quartiers de la ville s'améliore constamment, particulièrement les quartiers centraux qui deviennent plus accueillants pour les familles. Des interventions, comme la plantation d'arbres et autres améliorations générales apportées par la Ville et la rénovation et l'entretien des propriétés par les citoyens, permettent de penser que ces quartiers font maintenant partie des choix des familles. Un examen attentif des données du recensement et des inscriptions scolaires dans les écoles de ces quartiers permettra de vérifier ces impressions.

Le programme de revitalisation des vieux quartiers, à lui seul, a permis la rénovation de près de 250 logements et la construction de 50 nouveaux logements, ce qui a contribué au maintien de logements familiaux à des coûts de loyers adéquats. La rénovation et la construction de coopératives d'habitation ont été réalisées grâce à ce programme. Dans les nouveaux quartiers, la construction de maisons neuves s'est maintenue. L'établissement de quelques garderies dans des quartiers facilite aussi la vie de nombreuses familles.

Le plan d'urbanisme a été utilisé dans toutes ses potentialités : comme instrument de gestion de l'utilisation du sol, mais aussi comme outil de planification globale. En ce sens, l'inclusion de la famille et de son milieu de vie parmi les priorités du plan a assuré une continuité dans les interventions municipales au cours des huit dernières années. L'année 1998 est celle de la révision de ce plan. Il est fort probable que ce souci constant des familles et de leur milieu de vie soit maintenu. Le défi sera de trouver de nouveaux outils pour encore améliorer les résultats. **M**

1. Cette politique a d'ailleurs reçu le Prix de la famille en 1992 attribué par la Fédération des unions de familles.

Le Carrefour

« Action municipale et familles »

C'est depuis 1989 que le Carrefour « Action municipale et familles » accompagne et conseille les responsables des questions familiales ou tout autre intervenant œuvrant au sein des municipalités. Il relève de la Fédération des unions de familles. Cette dernière l'a créé à la demande de municipalités désireuses de s'engager dans le développement de la politique familiale. Plus de 250 municipalités du Québec ont, à ce jour, nommé une personne élue responsable des questions familiales. C'était une initiative de la Fédération des unions de familles. Le Carrefour est un lieu privilégié de réflexion et de concertation autour de sujets ayant un impact sur le mieux-être des familles dans l'action des municipalités.

Pour soutenir et faciliter le travail des responsables des questions familiales, le Carrefour a préparé des outils de formation et d'animation :

- une vidéocassette sur le concept « Qualité-famille » qui vient préciser la notion de « penser et agir famille » et faciliter la détermination et l'évaluation des actions qui ont un réel impact sur l'entité familiale ;
- un guide d'information sur l'action municipale en faveur des familles pour soutenir les responsables des questions familiales dans leur travail ;
- des sessions de formation destinées aux élus, aux fonctionnaires municipaux et aux membres des comités de la famille pour accompagner le développement d'une politique familiale municipale.

Un site Internet

Si vous désirez plus d'information sur le Carrefour « Action municipale et familles », n'hésitez pas à visiter notre site Web à l'adresse : www.fuf.qc.ca ou à communiquer avec nous en composant le (514) 466-2538, ou par télécopieur au (514) 466-4196.

Colloque annuel

Le Colloque annuel du Carrefour demeure l'événement majeur de l'année en regard de l'action municipale et des familles. La dixième édition de ce colloque sur l'action municipale et les familles, organisé conjointement par le Carrefour et la Ville de Lévis, se tiendra les 29, 30 et 31 mai 1998. Pour le monde municipal, le congrès constitue l'occasion

rêvée de parler « famille ». Cette année, le thème du colloque reflète les préoccupations d'une société en évolution : « Réalités des familles dans une municipalité en changement ». Les participants auront l'occasion de réfléchir sur la sécurité, l'habitation, la fiscalité ou la conciliation travail-famille, entre autres thèmes.

Que faites-vous ?

Si vous répondez **oui** à une ou à plusieurs de ces questions, vous pouvez affirmer que votre municipalité est déjà engagée dans l'action municipale en faveur des familles et le Carrefour « Action municipale et familles » est là pour répondre à vos demandes.

- Votre municipalité organise-t-elle des activités de promotion de la famille ?
- Votre municipalité met-elle en œuvre des actions en concertation avec le milieu ?

- Votre municipalité contribue-t-elle au soutien des organismes communautaires œuvrant auprès des familles ?
- Votre municipalité a-t-elle désigné un conseiller ou une conseillère responsable des questions familiales ?
- Votre municipalité a-t-elle un comité ou une commission de la famille ?
- Votre municipalité s'est-elle dotée d'une politique familiale ?

Les municipalités membres

Région

- 01 Pointe-au-Père, Rimouski, Rivière-du-Loup, Saint-Hubert de-Rivière-du-Loup, Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte ;
- 02 Girardville, Jonquière, La Baie, Saint-Bruno, Saint-Félicien, Tremblay ;
- 03 Baie-Saint-Paul, Beauport, Deschambault, L'Île-aux-Coudres, La Baleine, Loretteville, Petite-Rivière-Saint-François, Québec, Saint-Hilarion, Saint-Urbain, Sillery ;
- 04 Cap-de-la-Madeleine, Drummondville, Hérouxville, LaTuque, Plessisville, Trois-Rivières, Trois-Rivière-Ouest, Victoriaville ;
- 05 Asbestos, Lac-Mégantic, Magog, Sainte-Edwidge-de-Clifton, Sherbrooke, Stoke, Windsor ;
- 06 Anjou, Lachine, Montréal, Montréal-Est, Outremont, Saint-Laurent, Verdun ;
- 07 Gatineau, Hull ;
- 08 Val d'Or ;
- 09 Baie-Comeau, Sept-Îles ;
- 10 Chibougamau, Matagami ;

- 11 Gaspé, Havre-aux-Maisons, Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons ;
- 12 Lévis, Montmagny, Pintendre, Saint-Étienne-de-Lauzon ;
- 13 Laval ;
- 14 Crabtree, l'Assomption, Laurentides, Notre-Dame-des-Prairies, Repentigny, Saint-Charles-Borromée, Saint-Joseph-de-Lanoraie, Saint-Roch-de-L'Achigan, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Sainte-Mélanie ;
- 15 Bellefeuille, Blainville, Bois-des-Filions, Boisbriand, Carillon, Des Ruisseaux, La Minerve, Lachute, Mont-Laurier, Pointe-Calumet, Rosemère, Saint-Eustache, Saint-Placide, Sainte-Adèle, Val-David ;
- 16 Acton Vale, Boucherville, Brossard, Chambly, Lacolle, La Prairie, LeMoine, Longueuil, Otterburn-Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Constant, Saint-Hubert, Saint-Lambert, Saint-Pie, Saint-Timothée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Julie, Sainte-Martine, Varennes. **M**



Les municipalités québécoises dans le Web

UNE PRÉSENCE QUI S’AFFIRME PEU À PEU

Par

Paul Lewis, professeur
Frédéric Dufault, étudiant à la maîtrise
Institut d’urbanisme, Université de Montréal¹

Internet est devenu, en quelques années, un moyen de communication essentiel que les entreprises privées comme les organismes publics ne peuvent ignorer.

Comparées aux municipalités du reste du Canada ou des États-Unis, les municipalités du Québec ont tardé à se doter de sites Web. Il y a à cela plusieurs raisons. La plus importante est sans doute le taux de pénétration d’Internet, plus faible au Québec que partout en Amérique du Nord.

Mais ce taux ne cesse de progresser. Il nous a paru intéressant de voir comment les municipalités du Québec avaient investi Internet².



Le nombre de municipalités présentes dans Internet demeure difficile à établir, surtout parce qu'aucun bottin ne les recense toutes. En recoupant l'information que l'on trouve dans les répertoires comme celui du ministère des Affaires municipales ou de Sympatico³, on peut estimer à environ 250 le nombre de municipalités présentes, d'une façon ou d'une autre, dans le réseau Internet.

Ces municipalités n'ont cependant pas toutes aménagé de véritables sites Web. D'après nos recherches, le nombre de municipalités qui maintiennent un site s'établissait à 87⁴ au début de février. La très grande majorité des municipalités québécoises n'ont donc pas encore aménagé de sites Web. Même les municipalités les plus importantes ne sont pas toutes présentes dans Internet. Sur les 87 sites recensés, de nombreux sites ont été aménagés par de petites municipalités locales, notamment, dans l'est du Québec et au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Des municipalités de toutes les régions du Québec ont développé des sites Internet. La concentration est néanmoins plus forte dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec où l'accès aux fournisseurs spécialisés est plus facile. Plusieurs sites sont actuellement en construction dans les municipalités, notamment en région. Le nombre devrait donc continuer de s'accroître dans les années à venir, au fur et à mesure qu'augmentera le nombre d'internautes et que les municipalités découvriront les possibilités d'Internet.

Une visite systématique

Pour savoir quelle utilisation les municipalités québécoises font des possibilités du réseau Internet, nous avons visité toutes les pages Web des municipalités québécoises, souvent à plusieurs reprises. Nous en avons fait l'analyse en fonction du contenu de l'information et de l'exploitation des possibilités de la technologie Internet. Par la suite, nous les avons classées en trois groupes que nous avons appelés : les « brochures », les « vitrines » et les « sites-experts ».

La très grande majorité – plus des trois quarts – des sites des municipalités

québécoises sont des « brochures ». L'information qu'on y trouve est minimale et parfois datée. Ces sites donnent des informations de base : la localisation (régionale ou nationale), l'organisation municipale (la composition du conseil et les principaux gestionnaires), l'histoire et les caractéristiques géographiques de la municipalité, les avantages pour les entreprises de s'y implanter. On retrouve, sur plusieurs de ces sites, la liste (malheureusement souvent incomplète) des entreprises installées sur le territoire de la municipalité. En fait, ces sites ne sont, bien souvent, que de simples reproductions, plus ou moins à jour, des brochures publiées par les municipalités. L'efficacité de ces sites comme outil promotionnel est loin d'être évidente.

Sur les 87 sites recensés, une dizaine de municipalités proposent des sites que l'on pourrait qualifier de « vitrines » : l'information y est plus abondante que dans la catégorie précédente, sans pour autant couvrir tous les domaines d'intervention municipale. Ces sites ont été conçus comme des outils d'information et de communication qui s'ajoutent aux moyens traditionnels de communication comme les bulletins municipaux. En plus des informations de base, on y donne des renseignements utiles aux citoyens, aux touristes et aux entreprises ; par exemple sur la réglementation municipale, les services de la municipalité, les finances (le budget et les taxes), les activités organisées par la municipalité et parfois, par des groupes communautaires. Bien que leur contenu soit plus riche, ces sites nous laissent quand même un peu sur notre faim.

Seules quelques municipalités québécoises ont développé des sites qui pourraient être qualifiés de « sites-experts ».

Ces municipalités rendent accessibles sur leur site Web, des documents, des rapports, des études ou encore elles permettent la consultation de banques de données, pour ne donner que ces exemples d'exploitation de la technologie Internet. Ce qui distingue les « sites-experts » des précédents sites, c'est non seulement le caractère plus complet de l'information, mais également l'exploitation de l'interactivité que permet Internet.

Notre analyse des sites Web nous a donc permis de constater que les municipalités du Québec sont loin d'utiliser tout le potentiel de la technologie d'Internet. Non seulement l'information y est-elle comptée, mais elle est souvent peu utile. C'est sans doute ce qui explique que plusieurs de ces sites sont assez peu visités

Les sites des municipalités du Québec sont loin d'être mauvais, mais la plupart d'entre eux pourraient être améliorés, simplement en étoffant les informations disponibles. Mais, ce n'est pas nécessairement le plus important. Les efforts d'amélioration devraient d'abord porter sur la détermination des objectifs, sur la mise à jour et sur la conception de ces sites.

S'interroger sur ses objectifs

Au départ, il apparaît important qu'une municipalité définisse clairement le rôle que doit jouer son site Internet. Plusieurs municipalités ont décidé d'être présentes dans Internet sans trop s'interroger sur leurs objectifs. Dans certains cas, elles ont pu être incitées à se doter d'un site Web parce que les coûts de production et d'hébergement du site étaient relativement faibles. Plusieurs sites municipaux ont en fait été conçus par des entreprises spécialisées en informatique à la recherche de visibilité. Mais, même dans ces cas, il faut chercher à bien définir ses objectifs, à défaut de quoi, le site pourrait être inutile. Autrement dit, il faut chercher à cibler sa clientèle, il faut apprendre à cerner ses « lecteurs ». Cherche-t-on à rejoindre les résidents ? Les touristes ? Les entreprises ? Les uns et les autres n'ont pas les mêmes besoins et ne cherchent pas la même information. Surtout, ils ne la comprennent pas nécessairement de la même façon.

Par exemple, une liste d'entreprises locales peut être utile aux résidents qui connaissent déjà bien le territoire, mais elle ne le sera pas nécessairement pour les touristes. Il en va de même des nombreux attraits touristiques que l'on peut trouver dans les municipalités du Québec : plusieurs des sites renferment des informations intéressantes que, seul souvent, le plus patient des internautes pourra découvrir.

Rares sont les sites qui offrent des informations en anglais ou en espagnol. Si ce sont les touristes que l'on vise, par exemple, il pourrait être utile de communiquer dans d'autres langues que le français, les internautes n'étant pas tous francophones.

Renouveler l'information

L'information que l'on retrouve sur de nombreux sites des municipalités du Québec est parfois d'un grand intérêt, mais elle n'est pas toujours à jour. Lors de nos visites, nous avons pu constater que de nombreuses municipalités locales ne tiennent pas leur site à jour. Dans certains cas, l'information datait de plusieurs mois. Quelques exemples suffiront pour illustrer notre propos :

- dans un cas, le nom des membres du conseil n'avait pas encore été modifié, au début de l'année 1998, pour tenir compte du résultat des élections de novembre 1997 ;
- dans plusieurs cas, on retrouvait encore, en janvier 1998, la programmation des activités de 1997, alors que la programmation de 1998 n'était pas disponible ;
- plusieurs municipalités utilisent leur site Web pour donner de l'information sur la situation financière de la municipalité, mais, en janvier 1998, on s'attendrait à trouver le budget de l'année en cours, ce qui n'est pas toujours le cas.

Les sites doivent être constamment tenus à jour, si l'on veut qu'ils soient utiles. Ils doivent également être renouvelés, si l'on veut que les internautes y reviennent. Un site rarement modifié est peut-être un site inutile. Le défi pour les municipalités, c'est d'intégrer les sites Web à leur stratégie de communication, d'autant plus que la mise à jour peut être très coûteuse si les méthodes de travail ne sont pas modifiées pour tenir compte de la production des pages Web.

Ce problème est d'autant plus évident que l'on constate rapidement que le suivi que commande la création d'un site Web est souvent négligé. Qu'on en juge. En utilisant la fonction courrier que l'on retrouve sur plusieurs sites, nous avons

fait parvenir des demandes d'informations à une vingtaine de municipalités. Une lettre n'a pu être livrée, l'adresse n'étant plus valide. Au bout de deux semaines, nous n'avions reçu que sept réponses sans doute parce que personne n'est chargé de relever le courrier électronique. Ce qui en dit long sur la sous-utilisation de cet outil par certaines municipalités.

Une conception à revoir

De nombreux sites sont joliment présentés, bien conçus, bien construits. Mais de nombreux autres présentent des problèmes de conception qui les rendent « inutilisables ». Les plus importants problèmes sont les suivants :

- un téléchargement trop lent : plusieurs des pages que l'on peut trouver sur les sites des municipalités se téléchargent trop lentement, diminuant d'autant leur intérêt. Bien sûr, il n'est pas toujours possible de faire autrement, notamment pour les cartes et les photos, mais les pages d'accueil devraient être faciles à télécharger ;
- une consultation difficile : l'organisation de plusieurs sites demeure obscure, même après plusieurs visites. Il n'est pas toujours facile de savoir où trouver l'information qui nous intéresse. Ce problème est d'autant plus agaçant quand l'information est rare ou datée. Par ailleurs, les titres de rubriques ne nous indiquent pas toujours leur contenu réel. Il existe deux solutions simples à ce problème : un moteur de recherche spécialisée ou, plus simplement, un plan détaillé du site. Pour faciliter la navigation de l'internaute, il est toujours utile que le menu principal demeure accessible en tout temps ;
- des liens imprécis : lorsqu'on se promène sur les sites des municipalités québécoises, il n'est pas rare de tomber sur des pages blanches parce que les liens sont, soit inexistantes, soit devenus inopérants à la suite de modifications apportées au site. Une erreur pourtant facile à éviter.

Ces problèmes ne sont pas nécessairement graves, mais ils limitent l'intérêt des internautes qui, pour être en train de naviguer, n'en sont pas moins exigeants.

Un outil à intégrer

Internet présente d'intéressantes possibilités pour les municipalités. Le réseau Internet permet, entre autres choses, de rendre accessible l'information à un coût relativement faible : la municipalité n'a qu'à assumer le coût de la production de l'information et de sa mise en forme alors que ce sont les usagers qui paient pour le coût de reproduction. Mais l'intérêt d'Internet réside dans la possibilité de rejoindre les gens à distance et, surtout, dans son interactivité, notamment lors de la recherche d'information.

Internet n'est pas un substitut aux moyens de communication traditionnels destinés aux contribuables ou aux clientes extérieures. Il est complémentaire. Il est important, en ce sens, que l'aménagement des sites Web soit intégré à la stratégie de communication de la municipalité. À défaut de quoi les internautes s'en lasseront rapidement. La municipalité serait alors la première perdante. **M**

1. On peut nous rejoindre par courrier électronique, aux adresses suivantes : Paul Lewis (lewisp@ere.umontreal.ca) et Frédéric Dufault (dufaultf@magellan.umontreal.ca).
2. Notre analyse ne tient compte que des municipalités locales ; elle exclut donc les MRC et les communautés urbaines.
3. Notre inventaire a été effectué durant la période qui va de septembre 1997 à février 1998, en nous appuyant principalement sur les listes des sites suivants : le ministère des Affaires municipales (<http://www.mam.gouv.qc.ca/repmun/villes.htm>), Service d'urbanisme à la carte (<http://www3.sympatico.ca/urbcarte/INDEX3.HTM>), de même que la Toile du Québec (http://www.toile.qc.ca/quebec/qcgou_qc_mrc.htm). Ces listes ne se recoupaient que partiellement. Par ailleurs, on notera que plusieurs des adresses indiquées sont soit disparues, soit inaccessibles.
4. Ce nombre ne tient compte que des sites officiels, aménagés et entretenus par les municipalités locales du Québec. Nous avons exclu les sites développés par des entreprises privées (qui sont relativement nombreux), souvent des fournisseurs Internet à la recherche d'une plus grande visibilité, ou par des organismes publics (autres que des municipalités), qui présentent quelques caractéristiques d'une ou de plusieurs municipalités. C'est le cas, par exemple, de nombreuses MRC qui décrivent sur quelques pages les municipalités qui la composent. Nous n'avons pas considéré ces pages comme des sites municipaux parce que l'information présentée vise plutôt à décrire le territoire qu'à informer les citoyens des services.

UN SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT PERFORMANT¹

Par

Sylvie Cossette, LL.B., M.B.S.i.

Directrice générale de la MRC de Champlain

Les municipalités n'échappent pas aux grandes tendances de l'heure en matière de commerce et de libre circulation des biens et services. Alors que la multiplication des grandes bannières commerciales bouscule les lois traditionnelles du marché et qu'aménagistes et urbanistes sont à redéfinir de nouveaux critères, de nouvelles normes en matière d'aménagement urbain pour s'ajuster à cette nouvelle réalité, les MRC, outre leur rôle de planificateur des grands espaces urbains, s'inscrivent dans une dynamique de regroupement des achats, jouant ainsi un rôle de coopératives de services génératrices des gains financiers pour les villes.

Située au sud de Montréal, la MRC de Champlain occupe un territoire fortement urbanisé et compte une population de quelque 330 000 résidents repartis dans les villes de Brossard, Greenfield Park, LeMoine, Longueuil, Saint-Hubert et Saint-Lambert. Grâce à la conclusion d'ententes entre la MRC et ses villes constituantes, en mars 1991, était instauré le système d'approvisionnement coopératif de la MRC de Champlain.

La collaboration intermunicipale et les échanges étaient déjà fort nombreux avant même l'avènement du regroupement des achats. Une certaine expertise avait, en effet, été développée en Montérégie par les milieux hospitaliers et éducationnels. Pour leur part, les municipalités avaient conclu, en dehors de l'approvisionnement des biens et services courants, différentes ententes intermunicipales, entre autres choses, sur l'entraide intermunicipale la protection contre les incendies, le transport en commun et la gestion des eaux usées. En conséquence, une certaine tradition en matière de coopération intermunicipale s'était établie au fil des ans.

D'abord trouver des comparables

Malgré cette culture de collaboration, pour mettre en place un système d'approvisionnement coopératif il fallait des comparables, et ceux-ci n'étaient pas faciles à obtenir pour des produits couramment utilisés par les villes tels le sel et les fondants, les carburants, les uniformes de police, de pompiers et autres. Pour les établir, un premier contact a été fait avec le Service des approvisionnements de la Communauté urbaine de Montréal qui avait déjà expérimenté la formule d'achat en commun. La CUM avait toutefois émis des réserves quant à l'opportunité de s'en prévaloir pour certains produits et services, notamment pour le sel et les fondants, si l'on voulait respecter l'objectif de conclure les meilleures ententes aux meilleurs coûts possibles.

C'est à partir de l'expérience de la CUM que les carburants ont été retenus comme premier produit susceptible de faire l'objet d'un regroupement d'achat, convenant d'emblée à toutes les munici-

palités. Par ailleurs, les spécifications au devis technique ne sont pas nombreuses, les quantités sont relativement importantes en raison du grand nombre de véhicules automobiles utilisés tant par les services des travaux publics, des incendies que de la police. D'autres expériences se sont révélées moins concluantes en raison, notamment, d'un trop grand nombre de spécifications qui, en plus de contrevenir à l'esprit même du regroupement, ont eu pour effet de limiter les économies escomptées.

Confronté à la nécessité d'uniformiser les devis, le comité des approvisionnements, composé des responsables des approvisionnements de la MRC et de chacune des villes constituantes, s'est « attaqué » aux uniformes de police et de pompiers. Malgré cet exercice laborieux, des disparités subsistaient encore dans certains devis techniques. Pour une

1. Pour en savoir plus long sur la formule des regroupements d'achats, nos lecteurs liront avec profit les articles « Le regroupement des achats : Une source d'économies importantes » et « L'exemple de la santé », parus dans notre édition de février-mars 1997.

municipalité donnée, un velcro femelle de couleur assortie à la chemise devait être apposé 3/8 de pouce au-dessus de la poche droite, tandis que pour l'autre municipalité, les chemises devaient être munies d'un renforcisseur thermocollé, centré et muni de deux trous en position horizontale. Toutes ces descriptions pointues servent, et cela vous l'aurez certainement compris, à accrocher l'insigne sur les chemises de policiers et de pompiers.

Des cahiers de charge allégés

L'exercice d'uniformisation réalisé en 1995 a permis d'épurer, de bonifier les devis et d'élaborer un seul cahier des charges générales pour l'ensemble des produits faisant l'objet de regroupement d'achat. Ce dernier a été scruté sous tous ses angles et validé par le contentieux de la Ville de Longueuil. L'ensemble de ces changements ont eu pour effet de rendre les cahiers des charges et les devis moins volumineux, plus précis et ont eu des effets bénéfiques certains sur le système d'approvisionnement coopératif. Par moments, la tentation est grande, pour les membres du comité des approvisionnements, de faire droit aux demandes de tout un chacun et d'inscrire aux devis tel ou tel autre type de produits ou de spécifications. Mais le spectre d'un devis alourdi, conjugué à l'éventualité de recevoir une note plus salée, ramènent vite les acheteurs aux principes initiaux.

Ainsi, quand une spécification est ajoutée, au moment de l'analyse annuelle des devis et cahiers des charges pour retourner en soumission, les membres du comité des approvisionnements scrutent les devis et évaluent la pertinence de la nouvelle clause. Il convient de rappeler l'importance d'uniformiser et d'insister sur le fait que cet exercice doit être continu et constituer une préoccupation constante pour quiconque veut mettre en place un regroupement d'achats.

Le regroupement négocie un volume d'achats fort appréciable. Dans les premières années d'opération, les soumissionnaires étaient nombreux à se presser aux portes bien que les devis ne fussent pas uniformisés. Les règles du jeu tendent à changer. Les soumissionnaires retournent les devis quand les spécifications qui y sont inscrites sont trop nombreuses. Ils deviennent en quelque sorte des indica-

teurs pour valider les devis et cahiers des charges. Si l'on évite l'excès, on peut dire que l'uniformisation est garante d'un regroupement sain et dynamique et qu'il faut indéniablement tendre vers une simplification des devis et cahiers des charges.

La question qu'on nous pose continuellement est la suivante : de quel ordre sont les économies réalisées ? En 1995, une analyse révélait que pour certains articles vestimentaires, les économies réalisées pouvaient atteindre plus de 43 % alors que pour d'autres produits, comme les carburants, les écarts enregistrés se situaient aux alentours de 7 %. Mais, dans tous les cas, on enregistrerait des économies.

Nous n'avons toutefois plus à faire la démonstration que l'achat de quantités importantes représente une façon de réaliser d'importantes économies. Comme les consommateurs ont changé leurs habitudes de consommation avec l'avènement des grandes bannières, les municipalités ont, pour les mêmes raisons, conclu entre elles des alliances pour faire échec à une montée croissante des prix.

Une politique locale et régionale

Fort des nombreuses expériences d'achats regroupés et convaincu du bien-fondé d'une telle démarche, le conseil de la MRC a décidé de renforcer et d'élargir la formule du regroupement d'achats. À cette fin, un axe de développement a été adopté qui invite la MRC à poursuivre et à développer les activités entraînant des gains financiers. En raison des économies d'échelle réalisées, elle décidait d'uniformiser et d'élargir le regroupement d'achats en associant les acheteurs des villes parties à l'entente à l'élaboration des politiques locale et régionale d'achats, dans le respect des dispositions législatives afférentes.

Ainsi, la MRC va consentir des efforts pour élaborer des politiques régionale et locale d'achats. Quel bilan pouvons-nous faire de l'instauration de la formule de regroupement des achats ? Au cours des deux premières années, il y a eu une augmentation assez significative du nombre de produits transigés par le regroupement. Celui-ci s'est stabilisé par la suite. Récemment la

Société de transport de la Rive-Sud de Montréal et AGAPARC, une corporation affiliée à Longueuil, se sont jointes au regroupement pour l'achat de certains produits et services.

L'expertise des membres du Comité des approvisionnements est, à juste titre, la plus-value du système de regroupement. Les acheteurs de la MRC et des villes collaborent aux différentes étapes du processus décisionnel et constituent en quelque sorte la locomotive du regroupement. Avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives concernant l'octroi des contrats et avec l'arrivée récente de nouveaux acheteurs dans le comité des approvisionnements, on ajoute à l'expertise déjà en place et on contribue très certainement à insuffler une nouvelle dynamique au regroupement. L'élaboration des politiques locales et régionale demeure une des pierres angulaires sur laquelle reposera le regroupement. Dans les années à venir, ces politiques assureront un lien plus direct entre les actions locales et régionale. **M**



INDEX 1997

Administration municipale

1- GÉNÉRALITÉS

- La séduction du privé décembre 1996-janvier 1997, p. 35
Innover dans la gestion de la performance août-mai 1997, p. 24
Les municipalités travaillent-elles isolément ? juin-juillet 1997, p. 7
Au cœur même de votre municipalité : le français s'affiche juin-juillet 1997, p. 18
Un plan stratégique pour un développement proactif : l'exemple de Chambly décembre 1997-janvier 1998, p. 23

2- PERSONNEL

(CONDITION DE TRAVAIL, CONVENTION, CSST, ETC.)

- Pour les policiers et pompiers municipaux : un nouveau mécanisme d'arbitrage de différend avril-mai 1997, p. 11

3- PERFECTIONNEMENT ET ÉVALUATION

- Maîtrise en analyse et gestion urbaine avril-mai 1997, p. 35
Première session de l'Université rurale québécoise juin-juillet 1997, p. 25
Formation des élus décembre 1997-janvier 1998, p. 35

Associations municipales et paramunicipales

GÉNÉRALITÉS

- Une bibliothèque unique pour les administrations municipales juin-juillet 1997, p. 24
Nouvelles publications du CIRUR juin-juillet 1997, p. 24
Sainte-Rose reçoit le prix Jean-Marie Moreau 1997 décembre 1997-janvier 1998, p. 35

Condition féminine

GÉNÉRALITÉS

- Femme et développement local et régional août-septembre 1997, p. 25

Démocratie municipale

ÉLECTIONS

- Élection électronique à Hull février-mars 1997, p. 7

Développement économique

GÉNÉRALITÉS

- « Les municipalités locales et les MRC ont leur place dans le développement économique » M. Rémy Trudel ministre des Affaires municipales décembre 1996-janvier 1997, p. 4
Les pouvoirs des institutions municipales et le développement économique local décembre 1996-janvier 1997, p. 8
Mondialisation des marchés et développement local décembre 1996-janvier 1997, p. 11
Villages prospères décembre 1996-janvier 1997, p. 15
À la recherche d'un modèle Drummondville : une réussite éclatante décembre 1996-janvier 1997, p. 19
Guichet unique d'information et de développement économique : le « guide » de la MRC de Pabok décembre 1996-janvier 1997, p. 24
MRC et ministère des Ressources naturelles : une collaboration multiforme décembre 1996-janvier 1997, p. 27
Un outil de développement économique régional : place aux jeunes avril-mai 1997, p. 8
Quand les citoyens participent au développement de leur municipalité avril-mai 1997, p. 34
Baie-du-Febvre : écotourisme et développement économique juin-juillet 1997, p. 4

Développement industriel

GÉNÉRALITÉS

- Développement industriel : une intégration aménagement et développement s'impose octobre-novembre 1997, p. 8

Développement régional

- Pour soutenir le développement local et régional août-septembre 1997, p. 4
Dans les petites municipalités : organisation des services publics et développement local août-septembre 1997, p. 8
Une localité « fragile » refuse de mourir août-septembre 1997, p. 11



Énergie

- Efficacité énergétique :
une source d'information
francophone juin-juillet 1997, p. 12
- Efficacité énergétique :
Lachine réduit ses coûts août-septembre 1997, p. 23
- Un bloc légo épargne 25 000 \$ décembre 1997-janvier 1998, p. 26

Environnement

GÉNÉRALITÉS

- Les municipalités : au cœur de
la protection de la biodiversité février-mars 1997, p. 22
- Application territoriale
du développement durable février-mars 1997, p. 34
- La Ville de Québec distribue
un guide vert février-mars 1997, p. 34
- La faune et ses habitats :
Une richesse pour la collectivité avril-mai 1997, p. 17
- Baie-du-Febvre : écotourisme
et développement économique juin-juillet 1997, p. 4
- Contrôle des odeurs liées à la
production porcine : pour que
l'industrie et l'environnement
se sentent mieux juin-juillet 1997, p. 13
- Bonne chasse dans Bellechasse août-septembre 1997, p. 27
- Le développement de la
villégiature en Outaouais :
Peut-on sauver les lacs
à touladis ? décembre 1997-janvier 1998, p. 27

DÉCHETS (RECYCLAGE, RÉCUPÉRATION)

- Le BAPE propose le
compostage obligatoire décembre 1997-janvier 1998, p. 34

Gestion financière

GÉNÉRALITÉS

- Répertoire des programmes
et des mesures d'aide gouver-
nementale aux municipalités juin-juillet 1997, (encart)
- Répertoire des programmes
et mesures d'aide gouver-
nementale aux municipalités août-septembre 1997, p. 34
- Les obligations municipales
dématérialisées : un moyen plus
économique et plus sécuritaire
pour faire des transactions octobre-novembre 1997, p. 23

Habitation

GÉNÉRALITÉS

- Fonds québécois d'habitation
communautaire : un levier
pour les municipalités décembre 1997-janvier 1998, p. 13

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION

- 454 millions de dollars août-septembre 1997, p. 33
à 262 000 ménages

Information municipale

- Un nouveau guide sur la
communication municipale octobre-novembre 1997, p. 19
- Un outil de gestion majeur :
la politique de communication décembre 1997-janvier 1998, p. 25

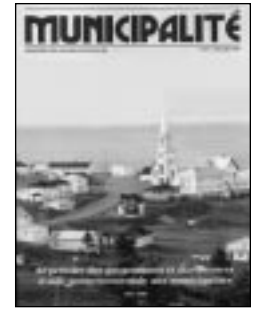
Informatique et technologie des communications

GÉNÉRALITÉS

- Les ordinateurs et l'an 2000 octobre-novembre 1997, p. 15

TECHNOLOGIES DES COMMUNICATIONS

- Le développement durable
sur Internet décembre 1996-janvier 1997, p. 32
- Quoi de neuf au
<http://www.mam.gouv.qc.ca> ? décembre 1996-janvier 1997, p. 33
- L'aménagement du territoire
et l'urbanisme sur Internet février-mars 1997, p. 30
- Branchés sur la planète février-mars 1997, p. 34
- À propos de travail à distance
et d'aménagement des villes avril-mai 1997, p. 4
- Quoi de neuf au
<http://www.mam.gouv.qc.ca> ? avril-mai 1997, p. 30
- Efficacité énergétique :
une source d'information
francophone juin-juillet 1997, p. 10
- Les transports sur Internet juin-juillet 1997, p. 23
- Le commerce de détail
et Internet août-septembre 1997, p. 32
- La *Gazette officielle du Québec*
sur Internet août-septembre 1997, p. 33
- Quoi de neuf au
<http://www.mam.gouv.qc.ca> ? octobre-novembre 1997, p. 34



Les services urbains décembre 1997-janvier 1998, p. 32
 Quoi de neuf au décembre 1997-janvier 1998, p. 33
<http://www.mam.gouv.qc.ca> ?

Jeunes

GÉNÉRALITÉS

Un outil de développement économique régional : Place aux jeunes avril-mai 1997, p. 8

Législation, droit et jurisprudence

Les taxes municipales dans le cas de faillite décembre 1996-janvier 1997, p. 30
 Les membres d'un comité consultatif d'urbanisme et les élections municipales février-mars 1997, p. 31
 Appels d'offres publics et organisme à but non lucratif février-mars 1997, p. 34
 Rappel concernant la réglementation des embarcations sur les plans d'eau du Québec avril-mai 1997, p. 28
 À propos des procédures d'amendement des règlements d'urbanisme juin-juillet 1997, p. 20
 La surtaxe sur les immeubles non résidentiels est déclarée valide et constitutionnelle par la Cour suprême du Canada août-septembre 1997, p. 22
 À lire : Développements récents en droit municipal août-septembre 1997, p. 31
 Certains pouvoirs municipaux en matière de loisir décembre 1997-janvier 1998, p. 30
 Le drapeau québécois doit-il être hissé devant un édifice municipal ? décembre 1997-janvier 1997, p. 31
 Les services d'incendie poursuivis pour 137 millions de dollars décembre 1997-janvier 1998, p. 31

Loisirs, sport et culture

GÉNÉRALITÉS

Loisir et sports : pour un partenariat renouvelé février-mars 1997, p. 4
 Pour un usage sécuritaire des patins à roues alignées février-mars 1997, p. 10

À Sherbrooke : février-mars 1997, p. 12
 Miser sur le bénévolat
 Prix du bénévolat en loisir Dollard-Morin juin-juillet 1997, p. 12
 Un hommage plus que mérité août-septembre 1997, p. 33
 Certains pouvoirs municipaux en matière de loisir décembre 1997-janvier 1998, p. 30

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Un solution pratique pour l'aménagement d'une bibliothèque municipale avril-mai 1997, p. 27
 Le Centre de conservation du Québec : À la rescousse des œuvres d'art décembre 1997-janvier 1998, p. 16

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

Garder les jeunes au village février-mars 1997, p. 35
 Parc régional du canal Beauharnois : Une piste polyvalente prend forme avril-mai 1997, p. 14

Ministère des Affaires municipales

PROGRAMMES

Le volet III du programme « Travaux d'infrastructure Canada-Québec » Projets d'expérimentation de nouvelles technologies février-mars 1997, p. 26
 Le programme « Travaux d'infrastructure Canada-Québec » : Près de 1,7 milliard de dollars d'investissement octobre-novembre 1997, p. 25

Organisation municipale

GÉNÉRALITÉS

Une municipalité bâtit une école juin-juillet 1997, p. 16

Protection et sécurité publique

Centre de formation en sécurité incendie décembre 1996-janvier 1997, p. 31
 Les municipalités et les mesures d'urgence février-mars 1997, p. 28
 Une mousse pour combattre les incendies avril-mai 1997, p. 22



Transport

GÉNÉRALITÉS

- Prix AQTR – Sécurité routière août-septembre 1997, p. 35
 Changement au Code de la sécurité routière : Saisie de véhicule et fourrière municipale décembre 1997-janvier 1998, p. 19

Urbanisme

GÉNÉRALITÉS

- À propos de travail à distance et d'aménagement des villes avril-mai 1997, p. 4
 Grande région de Montréal : Une expérience unique de concertation sur l'urbanisme octobre-novembre 1997, p. 4
 Pour mieux gérer le développement résidentiel octobre-novembre 1997, p. 6
 Développement industriel : Une intégration aménagement et développement s'impose octobre-novembre 1997, p. 8
 Villégiature et espaces récréatifs octobre-novembre 1997, p. 10
 L'armature urbaine dans la grande région de Montréal octobre-novembre 1997, p. 12
 Pour une planification des espaces commerciaux octobre-novembre 1997, p. 16
 Le développement de la villégiature en Outaouais : Peut-on sauver les lacs à touladis ? décembre 1997-janvier 1998, p. 29
 Le nouveau *Guide de référence concernant les comités consultatifs d'urbanisme* décembre 1997-janvier 1998, p. 33
 Métropole : l'étalement urbain est en perte de vitesse décembre 1997-janvier 1998, p. 34

RÉGLEMENTATION D'URBANISME

- Les droits acquis : les planifier plutôt que les subir février-mars 1997, p. 14

REVITALISATION DES CENTRES-VILLES

- Le programme « Rues principales » : De nouveaux partenariats pour le développement local octobre-novembre 1997, p. 20
 Comment gérer efficacement les problèmes de stationnement décembre 1997-janvier 1998, p. 7

TOPONYMIE

- L'immortalité à la fin de vos jours décembre 1996-janvier 1997, p. 34
 Une MRC fière et soucieuse de sa toponymie février-mars 1997, p. 33
 Le classement alphabétique des odonymes avril-mai 1997, p. 33
 Les noms des bureaux de poste et des municipalités juin-juillet 1997, p. 22
 Petit guide à l'usage d'une municipalité qui désire changer de nom août-septembre 1997, p. 14
 Le jardin au bout du monde octobre-novembre 1997, p. 31
 Un parc à dénommer ? décembre 1997-janvier 1998, p. 27

Vie communautaire

- La Semaine de la municipalité et le Mérite municipal 1997 février-mars 1997, p. 9
 Prix du bénévolat en loisir Dollard-Morin juin-juillet 1997, p. 12
 Hommage aux lauréats du Mérite municipal août-septembre 1997, p. 15
 Prix Essor octobre-novembre 1997, p. 24
 Les chiens en ville : un sujet mordant octobre-novembre 1997, p. 28
 Semaine québécoise des personnes handicapées octobre-novembre 1997, p. 35
 Des parcomètres intelligents octobre-novembre 1997, p. 35
 À Saint-Laurent : Pour l'émergence d'une culture laurentienne décembre 1997-janvier 1998, p. 4
 Dans la MRC d'Acton : On s'occupe de la qualité de vie des aînés décembre 1997-janvier 1998, p. 10
 Le Prix du bénévolat en loisir Dollard-Morin 1997 : Hommage aux bénévoles décembre 1997-janvier 1998, p. 20



MILIEU MUNICIPAL ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Par
Luc Beaudin
Direction de l'aménagement
et du développement local

Alors que l'on procède à la mise en œuvre de la réforme du développement local et régional, plusieurs se demandent si le milieu municipal a un rôle à jouer en cette matière. Maintenant que le gouvernement met en place dans chaque territoire de MRC et dans les communautés urbaines des centres locaux de développement (CLD), ces dernières ont-elles encore une place sur cet échiquier du développement local ? La question est pertinente et mérite qu'on y porte attention.

La réponse qu'on y apportera dépendra grandement de la vision qu'on a du développement. Si l'on conçoit celui-ci comme un champ d'action restreint, n'ayant qu'une portée économique à faible rayon et visant une création d'emplois à très court terme, on répondra que les MRC sont très peu concernées et que le développement (comprendons le développement économique dans son acception restreinte) est d'abord l'affaire des agents de développement et des commissaires industriels. Également, vu sous cet angle, on comprend facilement que le CLD est davantage concerné par ce type de développement, du moins si on en juge par les attentes de plusieurs. En effet, une bonne partie de la population, beaucoup d'élus municipaux et d'agents de développement économique, ainsi qu'un grand nombre d'entrepreneurs, espèrent que le CLD de leur territoire s'emploiera à faire tourner la roue économique de leur milieu de vie en soutenant les entreprises, en développant l'entrepreneuriat et en consolidant ou en créant des emplois le plus rapidement possible. Il s'agit d'une attente légitime et tout à fait compréhensible, surtout dans le contexte actuel de dévitalisation de plusieurs régions et de crise de l'emploi un peu partout au Québec. Toutefois, le défi du développement local et celui de la création d'emplois ne pourront être relevés viablement, si l'on persiste à les envisager dans une perspective

aussi étroite. Pourquoi ? Tout simplement parce que pour récolter, il faut semer ; il faut investir dans des projets structurants et travailler à réunir sur son territoire, dans son cadre de vie (environnement naturel et bâti) et son milieu de vie (environnement social, culturel, communautaire, etc.) les conditions favorables au développement économique.

Voilà le terrain d'action naturel du milieu municipal et particulièrement des MRC et des communautés urbaines, avec leur mandat de planifier l'aménagement du territoire. C'est donc dans ce domaine particulier d'activité que celles-ci entrent réellement en scène dans l'arène du développement.

Poursuivre le mouvement amorcé

De nombreuses MRC, dans le prolongement de leur mission de planification, ont su déjà développer une pratique en matière de développement. Les exemples d'engagement en cette matière ne manquent pas : financement de corporation de développement économique, mise en place de projets structurants dans toutes sortes de domaines (récréotouristique, forestier, industriel, etc.), création de fonds de développement, mise en valeur de potentiels et de territoires d'intérêt, etc. En ce sens, le ministère des Affaires municipales,

durant les dernières années, a dû, à plusieurs reprises, modifier ses lois pour ajuster les pouvoirs habitant le milieu municipal et notamment les MRC, à agir dans plusieurs créneaux du développement.

La plupart des MRC se sont également distinguées dans la concertation des agents sectoriels de leur territoire. Combien de colloques, de journées d'étude ont été tenues, de tables sectorielles créées dans presque tous les champs d'activité, par les MRC, depuis leur création ! Un grand nombre d'entre elles se sont de plus livrées à des exercices de planification stratégique pour leurs propres fins ou pour soutenir l'exercice de planification de leur région administrative.

On voit donc à l'évidence que le développement local, c'est l'affaire de tous et non l'apanage d'un seul groupe. C'est du moins ce qu'affirmait Bernard Vachon, spécialiste du domaine, l'automne dernier, lors d'une session de formation offerte aux aménagistes des MRC. C'est en ce sens également que les aménagistes et les directeurs généraux des MRC sont tout à fait en droit de se considérer comme des agents de développement à part entière sur leur territoire. Il en va évidemment de même pour les élus municipaux qui, outre leur fonction traditionnelle de gestionnaire prudent des deniers publics, sont de plus en plus amenés à exercer un leadership fort en matière de développement.

Par rapport au CLD, ce leadership municipal prendra bien sûr la forme d'une contribution financière obligatoire au fonctionnement de la structure, d'une participation à la prise de décision autour de la table du conseil d'administration, mais aussi de l'apport de projets structurants adaptés aux caractéristiques physiques et humaines du territoire.

Se définir un rôle complémentaire

C'est sur les bases d'un tel constat que la Direction de l'aménagement et du développement local (DADL) du ministère des Affaires municipales ainsi que les bureaux régionaux du Ministère, effectuent actuellement en compagnie du Secrétariat au développement des régions une tournée du Québec pour rencontrer les représentants du milieu municipal : préfets, directeurs généraux des MRC et aménagistes. Le sujet à l'ordre du jour ? Le rôle du milieu municipal, de la MRC et de la communauté urbaine en matière de développement local, la spécificité du rôle et la complémentarité de leurs actions par rapport à celle du futur CLD de son territoire.

Précédemment, à l'occasion des colloques de l'automne 1997, la DADL avait rencontré la clientèle professionnelle des MRC (directeurs généraux et aménagistes) pour étudier la question des liens entre l'aménagement et le développement. Un document de réflexion fut déposé et présenté à cet effet. Cette réflexion se poursuit actuellement dans le cadre des échanges professionnels auxquels donne lieu la révision des schémas d'aménagement.

Dans la même ligne de pensée, on a procédé à une tournée des ministères qui participent à la préparation des avis gouvernementaux dont la DADL assume la responsabilité dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il importe en effet que les enjeux sectoriels de développement tels que perçus par les ministères ressortent dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement, ceux-ci n'étant pas des cahiers de normes ou des

documents de contrôle, mais étant d'abord des outils de planification conçus en fonction des perspectives de développement prévalant sur leur territoire. Cela permettra d'enrichir les échanges entre les MRC et les ministères quant à la prise en compte du développement dans les schémas d'aménagement. Il y a, en effet, toute la différence du monde entre un schéma d'aménagement qui se contente, par exemple, de faire la liste des territoires présentant de l'intérêt, et un schéma d'aménagement qui inclut des éléments de contenu visant la mise en valeur de ceux-ci, en lien avec des perspectives de développement dans le domaine touristique ou culturel.

Dans ce dernier cas, on augmente grandement les chances d'avoir un plan d'ac-



tion plus consistant qui permettra de faire émerger des projets de développement structurants, tels l'aménagement d'un axe récréotouristique (ex. : une route touristique, une voie ferrée désaffectée, etc.), la mise en valeur d'un potentiel (ex. : parc régional), d'un site (historique, archéologique, etc.). Inévitablement, par la suite, cette mise en valeur permettra d'induire un développement économique et une création d'emplois. En ce sens, on peut voir la collaboration entre la MRC et le CLD de son territoire comme une course à relais où les coureurs se passent le témoin, avec cette différence que chacun y apporte au passage une valeur ajoutée. D'ailleurs, pourquoi les ministères qui comptent des ressources humaines disposant d'une expertise importante dans chaque région administrative ne pourraient-ils pas contri-

buer, eux aussi, à cette valeur ajoutée par leurs commentaires dans les avis gouvernementaux acheminés aux MRC au moment de réviser leur schéma d'aménagement ?

En ce qui a trait plus particulièrement au plan d'action qui accompagne le schéma d'aménagement, une réflexion est actuellement en cours pour identifier les moyens qui permettraient de le faire évoluer dans le sens d'un accroissement de sa portée en matière de développement et dans une optique de complémentarité au plan d'action du CLD. Ne faudrait-il pas en effet que les MRC et des communautés urbaines puissent compter le plus rapidement possible sur un plan d'action qui, outre la mise en œuvre du schéma d'aménagement, se préoccupe d'assumer toute

la réalité d'intervention de la MRC, notamment sa pratique en matière de développement, son action de concertation des acteurs sectoriels et son rôle également de coopérative de services ? En ce sens, le ministère des Affaires municipales se propose, à court terme d'ajuster la gestion du programme d'aide financière destiné aux MRC pour leur permettre de mieux assumer cette dimension de développement.

Il est intéressant de constater que le milieu municipal peut compter depuis peu sur un nouveau programme d'ani-

mation du patrimoine historique et culturel local associant, entre autres partenaires, le ministère de la Culture et des Communications et celui des Affaires municipales.

Toutes ces mesures devraient, croyons-nous, permettre d'accroître la contribution du milieu municipal au développement local et régional et permettre également d'amener plus d'eau au moulin du CLD. C'est la conjugaison des efforts de chacun, nous en avons la conviction, qui seule permettra de bâtir sur chaque territoire de MRC une offre locale de développement enracinée dans les ressources et les potentiels de son cadre et de son milieu de vie. La création d'une réelle richesse et la hausse du niveau de vie en dépendent. **M**

En Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent

ÉTUDES DU PAYSAGE

Par

Claude Michaud, architecte

Direction de l'aménagement et du développement local

Avant tout considéré par les urbanistes et les aménagistes comme un outil pour diagnostiquer l'état des paysages et guider les interventions qui y seront faites, les études dont il sera question dans l'article qui suit présentent un intérêt supplémentaire pour les élus et les gestionnaires. La qualité des paysages ajoute, en effet, à celle des milieux de vie puisqu'ils ont des effets sur le tourisme et constituent, à ce titre, une ressource économique.

Cette approche du paysage sous l'angle de sa contribution à l'intérêt touristique d'un territoire a été développée au moment de la réalisation d'études effectuées dans les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, pour appuyer l'effort de municipalités régionales de comté préoccupées d'aménagement et de développement récréotouristiques. Le travail sur le terrain a été effectué avec les aménagistes de chacune de ces MRC, car ceux-ci possèdent une connaissance remarquable aussi bien de ces territoires que des réalités complexes qui président à l'édification de ces paysages au jour le jour.

Il faut rappeler qu'une grande part de l'enjeu de la préservation des paysages tient à cette difficulté de concilier une attitude en quelque sorte « contemplative » qui appelle à la conservation et la mise en valeur avec les points de vue pragmatiques

et utilitaires qui modifient et parfois bouleversent irrémédiablement un milieu.

Un des objectifs de ce travail est donc de démontrer l'importance des paysages tant sur la qualité des milieux de vie que dans leur apport économique, à un moment où cette ressource est menacée plus que jamais et partout par les formes multiples de l'urbanisation. Incidemment, les résultats de cette étude de paysage ont été présentés aux élus de ces régions et aux représentants d'organismes intéressés particulièrement à la valeur économique et touristique des paysages. Mais, avant tout, ces études constituent un outil pour en diagnostiquer l'état et pour proposer des interventions à ceux qui sont engagés dans la gestion quotidienne de leur milieu.

Par souci d'aménagement, les éléments de paysage y sont étudiés en faisant valoir simultanément leurs caractéristiques, leurs aspects problématiques et en proposant des esquisses de solution. Ces études constituent donc une sorte de diagnostic. La problématique d'intervention se présente toujours sous deux facettes. Ainsi, peu importe l'endroit où l'on se trouve sur ce vaste territoire, une part des problèmes et, conséquemment, une part des solutions, seront identiques. Par ailleurs, chacun des sites, des bâtiments ou des aménagements présente des caractéristiques et un contexte uniques qui imposent des solutions particulières. Par exemple, lorsque l'affichage « heurte » le paysage, c'est souvent parce qu'il est trop abondant, hors d'échelle ou mal situé. L'un ou l'ensemble de ces aspects doit habituellement être corrigé. Mais, cet affichage est aussi le support d'un message précis. Il est, la plupart du temps, en relation avec

un bâtiment caractéristique et contribue à l'ambiance d'un lieu. Alors, chacun de ces aspects influencera à son tour la recherche de la solution d'intégration. Puisque les considérations générales et les aspects particuliers participent simultanément du problème ceux-ci influenceront sur la solution.

Des cas types

Cette particularité de la démarche est importante pour deux raisons. D'abord, celle-ci procède en grande partie par échantillonnage et ne fait pas une analyse exhaustive du territoire. Elle s'attarde plutôt à des cas typiques à partir desquels de prudentes extrapolations sont permises. On comprendra que de telles entités paysagères, définies ici par le trajet immense de la route 132 le long des côtes du Bas-Saint-Laurent et autour de la péninsule gaspésienne, ont nécessité le développement d'une approche inédite. Ensuite, la lecture des territoires et des paysages qui est proposée et, surtout, les interventions qui sont suggérées le sont dans un souci de continuité et d'intégration. En effet, un paysage doit intégrer harmonieusement ses composantes naturelles et les bâtiments qui s'y trouvent et les projets de construction et d'aménagement, quelle que soit leur échelle, doivent entretenir des liens structurels et formels avec les caractéristiques et les traditions qui marquent déjà le paysage où ils s'insèrent.

Au fil de ces études, les paysages retenus ont été analysés principalement dans une perspective touristique. Cependant, les sites, les lieux, les ensembles sont identifiés et analysés non pas à titre de composantes exceptionnelles et attrayantes,

mais plutôt comme éléments contributifs à la qualité générale de l'aménagement et de l'intérêt touristique d'ensemble d'un territoire. Malgré les distances et la dispersion, ces éléments présentent des problématiques similaires et devraient être traités de manière à renforcer l'unité et la cohérence du grand ensemble paysager que constitue le parcours à l'étude. Cela, tout en contribuant à la qualité de chacun des milieux et à l'intérêt des cadres de vie locaux.

Une étude en trois volets

À quelques différences près, l'étude de paysage s'effectue en trois temps pour chacune des grandes régions que sont le tour de la Gaspésie et le parcours du Bas-Saint-Laurent qui longe le littoral.

- Une **cartographie des impressions visuelles** sert d'outil de lecture d'ensemble. Cette cartographie propose une appréciation du paysage en codifiant les impressions dégagées au fil du parcours. Des critères pondèrent ces impressions visuelles et établissent un certain cadre de référence pour toute discussion sur l'intérêt de ces paysages et, entre autres, servent à parta-

ger avec les lecteurs les appréciations mises de l'avant dans l'analyse.

- Des lieux, sites, ensembles de bâtiments sont cartographiés ou analysés en fonction de leur impact sur la qualité paysagère du parcours. Il s'agit :

- de **tronçons urbanisés**, plus particulièrement, ceux qui traversent des agglomérations et des problèmes liés à leurs abords et à leur centre ;

- de **haltes**, qu'elles soient situées sur le parcours de transit ou au cœur des agglomérations, étant donné leur rôle évident sur le plan touristique ;

- de **sites ayant un impact visuel négatif** (entreposage, délabrement, bouleversement de sol, etc.) ;

- de **sites présentant de l'intérêt** mais qui demeurent sous-exploités.

- Des indications sont données et des principes d'intervention sont énoncés concernant certaines composantes du paysage qui devraient être traitées dans un souci d'intégration à l'ensemble du territoire. Il s'agit principalement **de l'architecture, de l'aménagement paysager, de l'affichage commercial et de la signalisation routière.**

Enfin, étant donné le caractère de l'objet d'étude, une place importante a été faite à l'illustration et au traitement graphique de l'information (voir illustration ci-dessous).

Dans notre démarche, le paysage réfère aux aspects physiques et spatiaux d'un environnement composé d'éléments naturels et construits, envisagé sous l'angle de sa valeur esthétique, de sa signification et de son caractère ludique. Les environnements étudiés, pour l'essentiel ceux auxquels donne visuellement accès le parcours de la route 132, sont donc immédiatement lus dans une perspective d'appréciation

Dès lors, le « regard touristique » est considéré comme une variante de cette appréciation dont il amplifie l'exigence puisque l'attente du visiteur à l'égard d'un paysage est d'une certaine manière amplifiée : le visiteur est en ce lieu pour ce lieu, il est à l'affût du paysage comme beauté, comme signification, comme ailleurs et différence. **M**

Ces études ont été déposées dans la plupart des municipalités régionales de comté concernées et sont aussi disponibles pour consultation auprès de la Direction de l'aménagement et du développement local du ministère des Affaires municipales.

EXEMPLE DE CARTOGRAPHIE DES IMPRESSIONS VISUELLES



Petit marché en plein air à Marsoui

À la fois parc pour les résidents et halte pour les visiteurs, ce lieu pourrait prendre la forme d'un marché en plein air où l'on pourrait retrouver des provisions d'origine locale (primeur, poisson...) et des produits de l'artisanat



Le Service général d'inspection

LES SPÉCIALISTES DE L'ÉTAT DE SANTÉ DE VOTRE CORPS POLICIER

Par

Christian Therrien

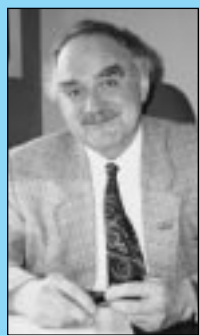
Ministère de la Sécurité publique

« **L**e monde policier est un monde qui galope, ces temps-ci, pour les petites villes. Les normes ont évolué beaucoup et se sont précisées. On souhaitait que le ministre définisse ce qu'est un corps policier. Cela a été fait récemment. Les exigences sont de plus en plus précises et nombreuses... »

Celui qui s'exprime ainsi est le maire de la nouvelle Ville de Sainte-Adèle, M. Pierre Grignon. Nous écrivons « nouvelle ville » puisque les municipalités de Mont-Rolland et de Sainte-Adèle se sont regroupées en 1997 pour donner ce que monsieur le maire appelle avec fierté « la nouvelle Municipalité de Sainte-Adèle ». Un regroupement qui s'est déroulé dans un climat de passion – surtout à Mont-Rolland – où un des enjeux principaux était le Service de sécurité publique : « Le processus de regroupement a reposé d'ailleurs en grande partie sur la question du service de police. Il a été un élément déterminant dans le référendum à Mont-Rolland. Toutes les fois où j'ai pris la parole, j'ai toujours mentionné que l'existence d'un bon service de police municipal bien organisé serait un élément très positif pour les gens de Mont-Rolland et je le crois toujours. »

Ces propos ne sont pas surprenants et les sondages les plus récents, réalisés auprès des citoyens québécois, le confirment : un service de sécurité publique efficace, bien organisé et de confiance demeure au cœur

des préoccupations premières des contribuables. Le faible taux de criminalité dans une ville devient même un élément de « marketing » pour attirer de nouveaux résidents. Toutefois, comment savoir si son service policier satisfait aux plus hauts standards de qualité ? La difficulté de répondre à cette question réside dans le fait que l'élu municipal n'est pas un spécialiste de l'organisation policière. Certes, certains indicateurs peuvent lui permettre d'avoir une vue partielle de l'efficacité de son service de police, mais pour l'essentiel, il doit s'en remettre à son directeur. Or, ce dernier ne peut valider continuellement comment les choses se passent sur le terrain. C'est là qu'entre en jeu le Service général d'inspection.



M. Pierre Grignon,
maire de Mont-Rolland

Créé au ministère de la Sécurité publique en 1995, le Service général d'inspection a pour origine la Loi sur l'organisation policière qui prévoit la création d'un tel service chargé

de procéder à l'inspection de l'administration et des activités des corps policiers du Québec.

« C'est par le biais du moyen privilégié qu'est l'inspection définie comme une fonction d'évaluation indépendante s'effectuant en procédant à un examen systématique et objectif de l'efficacité des contrôles, des systèmes administratif et opérationnel utilisés dans les services policiers que le Service général d'inspection informe le ministre et les autorités municipales sur :

- l'état des pratiques administratives et de leur conformité aux règles auxquelles elles sont subordonnées ;
- la qualité des opérations policières et de leur conformité aux lois, règlements et directives qui les régissent ;
- les efforts déployés en matière d'économie, d'efficacité et d'efficience pour atteindre les objectifs visés.¹ »

Le Service général d'inspection procède à pareil examen, tous les cinq ans. Il peut aussi, de sa propre initiative ou à la demande d'une municipalité, d'un groupe de citoyens ou d'une association représentant les intérêts des membres des corps policiers, procéder à une inspection. Ce processus complexe s'effectue dans un esprit de transparence et de respect de la diversité des organisations inspectées. M. Pierre Leclair, directeur du Service de protection publique de Sainte-Foy, est à même d'apprécier la justesse de l'approche du Service général d'inspection. En effet, le corps de police de la Ville a fait l'objet d'une analyse en décembre 1997.

« On a été prévenu un bon moment à l'avance que l'inspection aurait lieu telle date. On nous a demandé de leur transmettre l'ensemble de nos directives, de nos politiques organisationnelles et opérationnelles, etc. Donc, les gens arrivent chez nous avec une préparation minimale. Dans un premier temps, le responsable de l'inspection rencontre tous les officiers. Il leur présente les membres de son équipe

1. Extrait de la politique d'inspection.

(quatre personnes) et informe les officiers de ce qu'ils vont examiner.

« Par la suite, les membres de l'inspection se répartissent les secteurs d'opération. À titre d'exemple, celui qui est responsable d'inspecter les enquêtes a rencontré nos deux chargés d'enquête. Il a discuté avec eux. Comme il s'agissait de quelqu'un issu du monde policier, il connaissait le langage du milieu. Il les a interrogés sur la distribution des dossiers, les modes d'enquête : concentration, similitude des charges de travail, etc. Ainsi, pendant quatre jours, tous les secteurs d'activité ont été scrutés à la loupe. Par la suite, ils ont rencontré de nouveau l'équipe d'officiers. À cette occasion, le Service général d'inspection a livré les résultats de son analyse, analyse qui a pu être critiquée et nuancée par notre équipe. Enfin, les responsables du Service ont rencontré la mairesse et le directeur général de la Ville en ma présence. Ils ont repris les grandes lignes du rapport déjà livré à notre équipe. J'étais présent pour répondre aux questions de mes patrons. »

Pour le directeur du Service de protection publique de Sainte-Foy, la réussite d'un tel processus repose sur la qualité des équipes dépêchées sur le terrain et surtout sur l'excellence du climat dans lequel se déroule l'ensemble de l'opération d'inspection. Il rejoint ainsi les propos tenus en ce sens par le maire de la nouvelle Municipalité de Sainte-Adèle,

M. Pierre Grignon : « Pour nous, c'est l'approche positive du Service général d'inspection que nous avons appréciée. On ne s'est jamais senti sous enquête ou coincé. À aucun moment, un policier n'a mentionné être en désaccord avec la présence en nos murs du Service général d'inspection. Nous étions heureux de leur venue, car nous pensions que cette expertise serait un atout plutôt que de jouer contre nous. Maintenant, nous sommes persuadés que nous disposons d'un outil supplémentaire pour mieux comprendre notre service de police. »

Les spécialistes du Service général d'inspection tracent, dans un rapport remis aux instances policières et municipale, un bilan de santé exhaustif d'un service de sécurité publique municipal. Comme nos deux intervenants le mentionnaient, il s'agit d'une analyse objective et indépendante, qui permet de mesurer l'écart entre la situation actuelle et celle souhaitée et qui décrit le chemin pour y arriver, comme nous l'indique Pierre Grignon, maire de Sainte-Adèle : « Vous avez dans ce rapport un ensemble de recommandations qui ne sont pas d'égale importance. Nous avons donné priorité, cette année, au système d'enregistrement des appels, une lacune sérieuse relevée

par le Service général d'inspection. De plus, j'ai la ferme conviction que ce rapport peut hâter la réorganisation, voire la nouvelle utilisation que l'on va faire de nos locaux pour améliorer les installations de notre service de police. »



*M. Pierre Leclair,
directeur du Service
la protection publique,
Sainte-Foy*

Par la qualité et la justesse de ses recommandations, le Service général d'inspection assiste les autorités municipales et policières dans l'atteinte des buts et des objectifs qu'elles se sont fixées. Il en résulte un service de sécurité publique de plus haute qualité valorisant le travail de l'équipe des policiers qui la composent et suscite auprès de la population une confiance accrue.

« Comme maire, je suis convaincu qu'un service policier mieux organisé et structuré développe, chez les citoyens, une confiance accrue en leur police. Une plus grande confiance signifie également, pour moi, un plus grand respect de la structure, de la fonction et des responsabilités de chacun à l'intérieur d'un service de police », croit M. Grignon, maire de la nouvelle Municipalité de Sainte-Adèle. **M**

Vous pouvez joindre les bureaux du Service général d'inspection à Québec au numéro (418) 643-3575 et à Montréal au (514) 864-1900.



POUR UN AMÉNAGEMENT RÉUSSI DES RUES ET DES ESPACES PUBLICS

Par

François Varin, directeur
Fondation « Rues principales »

Les intervenants municipaux sont régulièrement confrontés aux difficultés que pose le réaménagement des rues et des espaces publics. En effet, comment aménager les lieux publics tout en respectant les points de vue des différents intéressés ? Comment faire en sorte que les aménagements de rues, de parcs, d'espaces publics tirent avantage du potentiel et des atouts de la municipalité ? Comment mettre en évidence ce qui fait l'identité de la municipalité et qui lui donnera une ambiance bien à elle ?

Confrontée à la nécessité de réaliser des aménagements publics, la municipalité doit se donner une vision et des orientations à long terme qui, tout en rejoignant les préoccupations et les attentes de la population, tiennent compte de ses ressources et de sa capacité de payer.

À cet égard, nous proposons une démarche simple et certains outils pour permettre à une municipalité :

- de cerner « l'image » d'un quartier ou d'un secteur commercial et les différents éléments qui la composent ;
- de distinguer différentes façons de renforcer, d'améliorer ou même de changer une image pour fidéliser différentes clientèles (résidents, travailleurs ou visiteurs) ;
- de mettre en place les mesures pour assurer le « confort » et la sécurité d'un lieu ;
- de traduire concrètement les objectifs à atteindre pour élaborer des plans d'action réalistes.

D'abord reconnaître les attraits du milieu

Un ensemble d'éléments compose l'image d'une ville et influence la perception qu'on en a. Pour déterminer les

facteurs qui contribuent à cette image particulière, il faut procéder à l'inventaire exhaustif des différents éléments qui la composent et qui sont des atouts pour le développement d'un milieu.

La réalisation d'un tel inventaire doit se faire avec les citoyens à l'occasion de soirées de travail, par des entrevues ou des discussions en groupe. Les citoyens sont ainsi à même de faire valoir ce qui crée leur attachement à leur milieu. On complète ce travail d'inventaire en s'associant la collaboration de professionnels de diverses disciplines : historien, urbaniste, géographe, architecte, ethnologue, etc.

Mieux connaître l'histoire de la ville

À cette étape, il s'agit de cerner, à partir de photographies et de documents anciens, l'originalité de chacun des éléments qui ont constitué l'image d'une municipalité et d'évaluer comment ces éléments ont évolué dans le temps. Ainsi, on pourrait, par exemple, constater à l'observation de photos anciennes que :

- a) les rues étaient autrefois étroites et sinueuses, et non pas larges et rectilignes ;
- b) les bâtiments étaient groupés, serrés les uns contre les autres, et bordaient la rue ;

- c) les bâtiments étaient bien intégrés à la topographie et formaient des ensembles harmonieux ;
- d) la présence de plusieurs petits bâtiments secondaires ou de bâtiments d'architecture particulière qui ajoutaient à l'ambiance et à la richesse du secteur ;
- e) divers éléments caractérisaient l'architecture (galeries, lucarnes à croupe, dentelles de bois) ;
- f) beaucoup de végétation et d'arbres bordaient chaque côté des rues, etc.

En comparant ces photos à des photographies plus récentes du secteur, en effectuant une visite des rues et en détectant la présence d'éléments cachés ou modifiés, on peut répondre à quelques questions. Quels sont les éléments qui ont survécu aux changements ? Quels changements sont survenus ? Ces changements sont-ils heureux ? Quelles caractéristiques veut-on conserver ? Quels éléments veut-on changer, améliorer ou empêcher de se reproduire ?

Mettre en évidence les caractéristiques persistantes

Cette observation méthodique du milieu, faite avec des intervenants qui

peuvent encadrer le travail d'analyse et aider à repérer des éléments de valeur ou même porter à l'attention des gens des éléments négligés ou insoupçonnés, fera ressortir les éléments constitutifs présents à l'origine de la ville ou du village et que l'on retrouve encore.

Les intervenants détermineront ensuite ensemble l'importance respective de ces différents éléments ainsi que l'intérêt de leur conservation ou de leur mise en valeur.

Les consensus devront mettre en évidence :

- les atouts physiques uniques, apparents ou cachés ;
- les potentiels sur lesquels devraient capitaliser les efforts de mise en valeur et d'aménagement ;
- les éléments essentiels au maintien de l'identité de la communauté qui deviennent des enjeux collectifs quant à leur conservation et à leur mise en valeur.

Fort du résultat de ces analyses, il devient facile de déterminer des objectifs d'aménagement physique et de ce fait, les principes d'intervention à respecter dans leur réalisation. L'identification subséquente de moyens permettra aux différents intervenants de renforcer globalement l'image qu'on veut restaurer et d'améliorer différents aspects propres à chaque élément.

Ainsi, on pourrait en arriver à ceci :

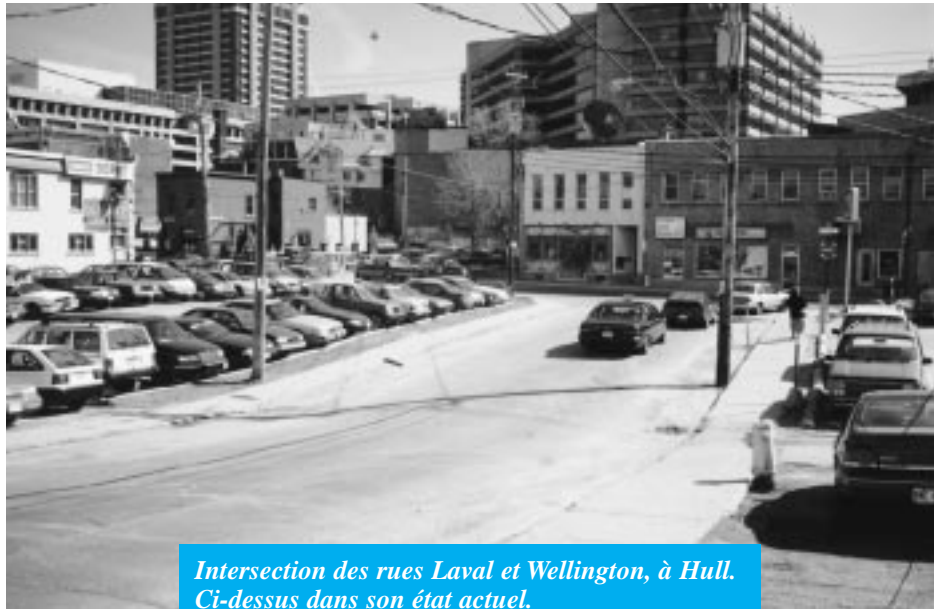
Principe : réduire les mers d'asphalte au centre-ville.

Moyens : 1) éviter les stationnements en façade des bâtiments

- 2) discipliner les entrées charretières par des aménagements paysagers appropriés.

Élaborer des objectifs mesurables et des critères à respecter

L'aménagement des espaces publics nécessite une réflexion poussée qui débouchera sur un plan d'ensemble global. On tirera profit en associant à cet exercice un groupe d'individus ayant différents points de vue sur le sujet. Ce plan



*Intersection des rues Laval et Wellington, à Hull.
Ci-dessus dans son état actuel.
Ci-dessous une proposition de réaménagement.*



peut être réalisé sur une longue période et facilitera la prise de décision du conseil municipal quant aux budgets et aux immobilisations nécessaires.

Au nombre des éléments qui composent les espaces publics, mentionnons : les voies publiques de circulation piétonnière (trottoirs, liens piétonniers, escaliers, allées, lieux de rencontres); les voies publiques de circulation automobile (rues, ruelles, ponts, feux de circulation); les places publiques; le stationnement; le mobilier urbain (poteaux, lampadaires, bancs, poubelles, etc.); la végétation; la signalisation, etc.

Au terme des différentes sessions de travail, on devrait être en mesure d'établir des principes et des objectifs à atteindre pour chacun des éléments. Voici un exemple de principes, d'objectifs et de critères d'aménagement pouvant s'appliquer à des aménagements publics :

- Principe :
 - maintenir la présence de clôtures de bois dans l'environnement visuel urbain.
- Objectif :
 - conserver les clôtures existantes et en augmenter le nombre à la faveur de nouveaux projets de construction ou d'aménagement.

Critère de conception :

- les clôtures devront être de tel modèle, être fabriquées de bois et installées sur l'alignement de la rue.

• Principe :

- maintenir une implantation urbaine particulière : les aménagements des rues en forme de triangle.

Objectif :

- modifier la planification urbaine de manière à conserver cette implantation en triangle et favoriser la reconstruction de projets pour renforcer la trame.

Critère de conception :

- les trottoirs, la plantation d'arbres ou d'arbustes, la construction de clôtures devront s'inscrire dans l'alignement de ces triangles.

• Principe :

- assurer la présence des arbres au centre-ville.

Objectif :

- densifier et diversifier la végétation le long de la rue.

Critère de conception :

- exiger des essences particulières, des grosseurs minimales ; préciser

l'emplacement exact, la disposition, etc.

Élaborer un plan de réalisation qui intègre les objectifs retenus

Dans le cadre de cette démarche où les citoyens ont joué un rôle de premier plan, il suffira alors aux professionnels concernés de traduire en plan d'action les consensus et de veiller à ce que les moyens suggérés par les citoyens soient respectés. **M**

Des exemples réussis

À Hull, les services techniques avaient élaboré un projet de réaménagement de la rue Wellington (voir page précédente). Voyant les bons résultats de la démarche de concertation qui se déroulait à la même époque, les responsables municipaux décidèrent de surseoir temporairement à la réalisation des plans et d'attendre les consensus qui découleraient de la démarche de consultation en cours.

Les intervenants convinrent de l'intérêt de concevoir et d'exécuter des aménagements de qualité, d'améliorer la sécurité du piéton, l'éclairage et le mobilier urbain, de maintenir la végétation en place et de se doter de critères ou de guides pour garantir la qualité des futures interventions. Un comité de travail a ensuite repris chaque objectif et défini les moyens ou les mesures à mettre en place pour faire en sorte de répondre aux attentes formulées par la population.

Au fil des discussions, il a été convenu, par exemple, de rebâtir les lots vacants et de restructurer la trame urbaine, notamment aux intersections des rues ; de respecter le caractère des rues résidentielles, urbaines ou commerciales ; d'accroître le nombre d'arbres et la végétation en général ; d'établir des sentiers piétonniers et de maximiser le confort et la sécurité du piéton. Les intervenants ont aussi convenu d'aménager les stationnements en améliorant leur aspect, leur propreté et leur cachet, de mieux les délimiter

et les dissimuler derrière des écrans de végétation ; de restreindre les entrées et les sorties pour une meilleure organisation spatiale et visuelle ; de mettre en place un niveau d'éclairage à échelle humaine. La réalisation de perspectives a permis d'illustrer comment s'appliqueraient ces principes et critères dans le cas d'une pre-

sur l'évolution socioculturelle, urbaine et architecturale de Montmagny. Puis, un architecte a proposé, à partir de cette recherche et à la suite de discussions avec une équipe, des principes d'intervention et des esquisses pour certains secteurs de la Ville afin de mettre en valeur les caractéristiques spécifiques de Montmagny.



À Montmagny, une intersection dangereuse a été modifiée par la création d'îlots-refuges, rendant la traversée de deux rues parallèles plus sécuritaire pour les piétons.

mière rue pour laquelle la Ville projetait de faire un réaménagement d'ensemble.

À Montmagny, une démarche semblable a été suivie associant plusieurs partenaires : les gens d'affaires de Montmagny, la ville de Montmagny et le ministère de la Culture et des Communications et Rues principales.

Un historien a d'abord effectué une recherche historique et iconographique

Parallèlement, une concertation se poursuivait avec tous les commerçants et, plus particulièrement avec ceux concernés directement par les interventions envisagées afin d'obtenir leur approbation. Par ailleurs, les gens d'affaires étaient constamment tenus au courant de l'évolution du projet.

L'équipe a ensuite rencontré les membres du conseil municipal qui ont été emballés tant par l'approche que par les propositions. Enfin, ce sont les fonctionnaires municipaux et les membres des comités d'embellissement et d'urbanisme qui ont appuyé le projet. La réaction du conseil d'administration de la Chambre de commerce a été aussi très positive.

La présentation du projet final et des principes d'intervention s'est faite lors d'une soirée publique d'information. Dès le printemps, on procédait à l'aménagement de l'espace au coin des rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Thomas. Depuis, graduellement, la Ville réalise, les différents éléments des aménagements convenus.

LE PROJET DE LOI 175 ET L'INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Par
M^e François Bélanger
Direction des affaires juridiques

Certaines modifications apportées par la Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, mieux connue sous le nom de « projet de loi 175 », continuent de soulever des questions parmi ceux qui ont à les mettre en application. C'est le cas, entre autres, des dispositions concernant le traitement des élus municipaux, plus particulièrement celles concernant l'indexation annuelle de la rémunération des maires et des conseillers.

On sait que le projet de loi 175 met fin, à partir de 1998, à l'indexation automatique de la rémunération minimale applicable aux élus municipaux et supprime l'imposition d'une formule d'indexation uniforme à toutes les municipalités qui prévoient, par règlement, l'indexation annuelle de la rémunération des membres du conseil¹. L'obligation du ministre de publier chaque année dans la *Gazette officielle du Québec* le pourcentage d'indexation et les montants de rémunération minimums a été par conséquent abolie. Certaines caractéristiques propres aux dispositions modifiées ayant suscité des interrogations, il nous a semblé utile de clarifier les choses.

Depuis 1988, c'est la Loi sur le traitement des élus municipaux (LRQ, chapitre T-11.001) qui établit le cadre juridique en matière de rémunération des membres du conseil d'une municipalité.

En vertu de cette loi, le conseil peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et de ses conseillers. La rémunération ainsi fixée ne peut être inférieure aux montants minimums prévus par la loi ni dépasser les montants maximums déterminés par règlement du gouvernement. À défaut de l'adoption par le conseil d'une municipalité d'un règlement concernant la rémunération de ses membres, ce sont les

montants minimums établis par la loi qui s'appliquent. Ces règles générales n'ont pas été touchées par les modifications apportées par le projet de loi 175.

Avant l'adoption du projet de loi 175, l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoyait qu'un règlement adopté par le conseil sur le traitement de ses membres pouvait prévoir que la rémunération du maire et des conseillers serait indexée annuellement selon une formule prescrite par cet article. L'application de cette formule résultait chaque année en un pourcentage d'indexation que le ministre des Affaires municipales publiait dans la *Gazette officielle du Québec*

à titre d'information. Quant aux montants minimums permettant de fixer la rémunération des élus en l'absence de règlement, ceux-ci étaient, avant l'adoption du projet de loi 175, indexés chaque année selon la même formule que celle prévue à l'article 5. Les montants qui résultaient de l'application du pourcentage d'indexation que prescrivait cette formule étaient également publiés, à titre d'information, dans la *Gazette officielle du Québec*.

Voyons maintenant comment les dispositions touchées s'appliquent concrètement, avant et après la prise d'effet des modifications apportées par le projet de loi 175.

Rémunération applicable en 1997

Pour l'année 1997, la difficulté vient du fait que l'indexation s'est appliquée de plein droit à partir du 1^{er} janvier 1997, puisque la loi n'a été modifiée qu'en décembre 1997, sans que le pourcentage d'indexation applicable et les montants minimums indexés ne soient par ailleurs publiés à la *Gazette officielle du Québec*.

Or, il est important de rappeler que ce n'est pas la publication du pourcentage d'indexation et des montants indexés qui décrétait l'indexation, mais bien les dispositions de la loi qui étaient encore en vigueur le 1^{er} janvier 1997. La publication à la *Gazette officielle* ne servait qu'à diffuser une information qui évitait aux municipalités d'avoir à effectuer elles-mêmes les calculs à partir, entre autres, de données de Statistique Canada qu'elles ne pouvaient pas toujours obtenir facilement.

Ainsi, toute rémunération découlant d'un règlement municipal prévoyant l'indexation annuelle, en vigueur le 1^{er} janvier 1997, a été indexée automatiquement à cette date, même si aucun avis du pourcentage applicable en vertu de l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux tel qu'il se lisait alors n'a été publié à la *Gazette officielle du Québec*. Par conséquent, le pourcentage d'indexation applicable en 1997 et qui aurait été publié dans la *Gazette officielle du Québec* si la loi n'avait pas été modifiée est de 2,2 %. Les municipalités concernées qui n'ont pas encore ajusté la rémunération de 1997 doivent donc le faire et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier.

D'autre part, une municipalité qui n'avait pas de règlement de rémunération en 1997 devait verser la rémunération minimale annuelle prévue par la Loi sur le traitement des élus municipaux. On doit, pour établir cette rémunération, appliquer les articles 12 à 16 tels qu'ils se lisaient avant l'entrée en vigueur du projet de loi 175. Or, ces articles, avant l'adoption du projet de loi 175, n'indiquaient pas de montants; ils parlaient plutôt de montants indexés à la hausse chaque année conformément à l'article 5 de la loi, ceux-ci ayant été fixés lors de l'adoption de la loi en 1988 dans la section des dispositions transitoires². Ces montants ont été indexés chaque année depuis 1989 et, conformément aux articles 12, 13 et 16, publiés dans la *Gazette officielle du Québec*, sauf, comme on l'a vu, en 1997.

L'indexation des montants minimums prévus aux articles 12, 13 et 16 s'appliquant en 1997 malgré l'absence de publication à la *Gazette*, les municipalités dont les élus sont rémunérés en vertu de ces dispositions devaient alors verser les montants indexés. Celles qui ne l'ont pas encore fait devront donc payer les sommes dues à leurs élus, rétroactivement au 1^{er} janvier 1997.

Les montants applicables en 1997 et qui auraient été publiés à la *Gazette officielle* si la loi n'avait pas été modifiée sont les mêmes que ceux que les articles 12, 13 et 16 prévoient maintenant. Le projet de loi 175 a, en effet, « gelé » dans ces articles, les montants minimums qui étaient en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1997. Ceux-ci s'appliqueront dorénavant sans indexation tant que la loi ne sera pas modifiée.

Rémunération applicable en 1998

Le cas des municipalités dont le règlement de rémunération en vigueur le 31 décembre 1997 ne prévoyait pas l'indexation ne pose pas, pour 1998, de problème particulier. Les montants prévus dans leur règlement actuellement en vigueur s'appliquent jusqu'à ce que celui-ci soit modifié. Quant aux municipalités qui, à la même date, n'avaient pas de règlement de rémunération en vigueur, les montants minimums prévus par la loi s'appliquent jusqu'à ce qu'elles adoptent un tel règlement ou que la loi soit modifiée.

D'autre part, les municipalités qui avaient, le 31 décembre 1997, un règlement de rémunération en vigueur prévoyant l'indexation, risquent d'avoir à modifier leur règlement. En effet, le projet de loi 175 a maintenu la possibilité qu'un tel règlement accorde l'indexation mais a supprimé la formule d'indexation prescrite par l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux; le règlement devra maintenant contenir sa propre formule pour que l'on puisse établir l'indexation applicable en 1998.

Si le règlement municipal prévoyant l'indexation répète déjà la formule qui se trouvait à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le règlement n'aura pas à être modifié puisqu'il contient la base de calcul de l'indexation.

Dans le cas contraire, le conseil devra adopter un règlement modifiant le règlement de rémunération pour pallier la suppression de la formule d'indexation

qu'imposait l'article 5. À titre d'exemple, le conseil devra modifier un règlement qui prévoit que la rémunération est indexée conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux. Si on désire maintenir cette formule d'indexation, il suffira d'ajouter, dans l'article du règlement prévoyant l'indexation, les anciens deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article 5 qui, compte tenu des adaptations nécessaires, se lisaient comme suit :

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada. Lorsque le produit de ce calcul n'est pas un multiple de 10, il est porté au plus proche multiple de ce nombre.

Pour établir le taux d'augmentation de l'indice visé à l'alinéa précédant :

1° on soustrait de l'indice établi pour le dernier mois de décembre précédant l'exercice considéré celui qui a été établi pour l'avant-dernier mois de décembre ;

2° on divise la différence obtenue en vertu du paragraphe 1° par l'indice établi pour l'avant-dernier mois de décembre.

Un autre libellé qui donnerait le même résultat serait évidemment acceptable. De plus, il est important de préciser que les municipalités peuvent maintenant décider d'adopter une autre formule d'indexation qu'elle juge appropriée. Mais quelle que soit la formule choisie, les municipalités qui désirent que l'indexation prévue dans leur règlement de rémunération s'applique en 1998 devront adopter ces règlements de modification avant la fin de l'année. En vertu de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, ceux-ci pourront rétroagir au 1^{er} janvier 1998. À titre d'information, le pourcentage d'indexation applicable en 1998 aux municipalités qui ont intégré dans leur règlement la formule que prescrivait l'article 5, ou qui le feront avant la fin de l'année, est de 0,7 %.

Il nous apparaît essentiel que les règlements soient ainsi modifiés dans la mesure, évidemment, où la volonté du conseil est de maintenir l'indexation. Le défaut d'agir risquerait de compromettre la validité des clauses d'indexation qui ne précéderaient pas la formule de calcul applicable.

À noter que les municipalités qui doivent modifier leur règlement pour y intégrer la formule d'indexation applicable auraient avantage, pour plus de clarté, à adopter un tout nouveau règlement sur la rémunération des membres du conseil. Ce règlement indiquerait alors les montants en vigueur en 1998, tels qu'indexés, et prévoirait la formule d'indexation applicable pour l'avenir. Une telle approche permettrait de doter la municipalité d'un règlement à jour et d'éliminer toute ambiguïté quant aux montants de la rémunération des élus.

Avant de conclure, revenons brièvement au cas des municipalités qui n'avaient pas, le 1^{er} janvier 1998, de règlement de rémunération en vigueur ou dont le règlement ne prévoyait pas l'indexation de la rémunération. Si ces municipalités ont adopté ou adoptent, en 1998, un règlement prévoyant une telle indexation, la rémunération des élus ne pourra être indexée qu'à partir du prochain exercice financier, c'est-à-dire en 1999, conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Il est également important de rappeler qu'un règlement modifiant un règlement de rémunération pour y prévoir que celle-ci pourra être indexé, ou pour y inclure une formule d'indexation, doit être adopté conformément à la procédure prévue par les articles 7 à 10 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

On constate que, malgré la simplicité apparente des modifications concernant l'indexation de la rémunération des élus, une certaine vigilance est de mise afin d'éviter les situations problématiques. Au-delà des difficultés pratiques dont nous avons traitées, on peut retenir que le projet de loi 175 a fait disparaître toute forme de coercition en matière d'indexation. En effet, avec les modifications apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux, les conseils municipaux dont les membres ont choisi d'être rémunérés sur la base des montants minimums prévus par la loi ne se verront plus imposer des augmentations non désirées. Par ailleurs, la loi continue de donner aux élus le pouvoir de décider de leur rémunération à l'intérieur d'un cadre qui permet, entre autres, l'indexation annuelle selon la formule qui leur convient. **m**

1. Projet de loi 175 (1997, chapitre 93), articles 146 à 149 et 205.
2. L.Q. 1988, chapitre 30, articles 55 et 57.

Semaine de la municipalité du 7 au 13 juin 1998

AU COEUR DE LA MUNICIPALITÉ: LE CITOYEN

MERITE MUNICIPAL 1998

Prix du Mérite municipal décerné le 12 juin
informez-vous à votre municipalité

Gouvernement du Québec
 Ministère des Affaires municipales
 Association des municipalités du Québec
 CENTRE DE LA MUNICIPALITÉ QUÉBÉCOISE



Projet de loi 414

L'article 33 de la Loi concernant la négociation d'ententes relatives à la réduction des coûts de main-d'œuvre dans le secteur municipal (projet de loi 414) prévoit qu'une municipalité qui a adopté une résolution décrétant une réduction des coûts de main-d'œuvre doit réduire la rémunération des membres du conseil d'un pourcentage équivalant à

la moyenne des pourcentages de réduction imposés à ses groupes de salariés visés par la résolution.

Avant d'appliquer cette réduction, les municipalités concernées devront, si elles ne l'ont pas déjà fait, procéder à l'indexation de la rémunération à laquelle les élus ont droit, le cas échéant, pour 1997 et 1998.



Les noms identiques dans les odonymes

Par
Linda Marcoux
Commission de toponymie

Au cours des derniers mois et à la suite des événements qu'ont vécu beaucoup de Québécois et de Québécoises en début d'année, plusieurs éléments de notre vie quotidienne ont pris un relief particulier. Ainsi, il est apparu essentiel, en situation de crise, de se repérer facilement et rapidement sur un territoire. Un des moyens les plus évidents, c'est l'utilisation des adresses, c'est-à-dire du numéro civique accompagné de l'odonyme. Il est donc important que celui-ci soit fiable et clair.

Ceci nous amène à parler de l'homonymie en odonymie. On relève plusieurs inconvénients liés à la similitude des dénominations : acheminement du courrier à la mauvaise adresse, livraisons au mauvais endroit, déplacements retardés, etc. Toutes ces erreurs occasionnent des pertes de temps et d'argent pour tout le monde : la population, les services publics et les entreprises privées.

Il existe deux types d'homonymie. Il y a l'homonymie complète et totale où le générique (rue, avenue, etc.) et le spécifique (nom propre) sont identiques pour au moins deux endroits sur le territoire d'une même municipalité ou d'une municipalité régionale de comté. Cela peut découler, entre autres raisons, d'un regroupement de territoire à la suite duquel l'on peut retrouver deux « rue de l'Église » ou deux « rue de l'École ». Habituellement, les municipalités nouvellement regroupées sont très sensibles à ce phénomène, source de bien des problèmes. Elles vont généralement intervenir rapidement pour modifier l'un des odonymes.

Mais il y a aussi l'homonymie partielle, parfois plus difficile à éliminer car beaucoup plus répandue sur le territoire québécois. On entend par homonymie partielle, le fait que deux odonymes possèdent un spécifique identique, mais un générique différent comme la « rue Trem-

blay » et le « rang Tremblay », qui ne réfère pas à une même voie, dénommée rue dans le secteur urbanisé et rang dans le secteur rural. Dans ce cas fictif, il s'agit plutôt de deux odonymes identifiant deux voies de communication distinctes, situées sur le même territoire municipal et à l'opposé, l'une de l'autre. Si l'on demande du secours d'urgence en omettant le générique (« sur Tremblay ») ou en utilisant un autre générique « chemin Tremblay », cela risque de causer des retards à des services importants comme les pompiers ou les ambulanciers. Idéalement, il faudrait remplacer l'un des deux noms, soit complètement, soit en y ajoutant un élément distinctif comme un prénom, un titre, etc. D'ailleurs, c'est cette politique qui a été adoptée par la Communauté urbaine de Québec (CUQ).

Cette dernière, dotée d'un comité consultatif permanent de toponymie, a analysé tous les noms de voies de communication sur son vaste territoire. Rappelons que la CUQ regroupe treize municipalités et que beaucoup d'entre elles sont issues de regroupements municipaux, augmentant par le fait même les risques d'homonymie. Après avoir systématiquement recensé tous les odonymes, le comité a examiné plus attentivement les noms identiques en vue de les modifier partiellement ou complètement. Avant de recommander tout changement, certains critères comme l'importance historique de l'odonyme, sa localisation, le nombre de résidents et de commerces ayant pignon sur rue sur cette voie de même que la présence de services publics et parapublics doivent être évalués. Des critères clairement établis faciliteront la prise de décisions. De plus, le fait de connaître l'origine de l'odonyme peut fournir certains éléments distinctifs susceptibles de particulariser le spécifique de l'odonyme. Par l'ajout d'un prénom ou d'un titre, on élimine l'homonymie partielle, en ajoutant

des informations intéressantes sur la personne honorée, tout en enrichissant le patrimoine culturel.

Il existe aussi une homonymie phonétique dans le cas où les spécifiques peuvent être confondus à cause de leur prononciation (exemples : De Villers et De Villiers, Ramesay et Ramsay, De Léry et De Lévis). Il faut se méfier de ces odonymes qui se ressemblent à un point tel qu'ils peuvent provoquer des méprises dans une situation d'urgence.

Pour qu'une municipalité s'attaque avec succès au problème de l'homonymie sur son territoire, il est important que l'opération soit soutenue par une volonté politique. Il y a toujours une certaine résistance au changement chez bien des gens découlant d'un très fort sentiment d'appropriation du nom de leur rue. Toute modification aux noms de voies de communication crée des désagréments mais, en situation de crise, des odonymes uniques constituent une valeur sûre.

Par ailleurs, la municipalité peut amoindrir ces inconvénients en s'occupant d'aviser elle-même plusieurs entreprises du service public comme Hydro-Québec, Bell, etc. des modifications effectuées et en fournissant aux citoyens des documents appropriés pour effectuer les autres changements. Informer, sensibiliser les résidents de même que les assister et, si possible, les associer au processus de modification sont d'excellents moyens pour assurer le succès d'une opération visant à éliminer toute forme d'homonymie sur un territoire. **M**

La rédaction de ce texte a été possible grâce à la consultation de documents produits sur l'homonymie odonymique par la Communauté urbaine de Québec.